

# La Revue coloniale / rédacteur en chef A. V. Dunet

I. La Revue coloniale / rédacteur en chef A. V. Dunet. 1925-09.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisation.commerciale@bnf.fr](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr).



# DEPARTS DE PAQUEBOTS

NAVIRES	COMPAGNIES	DEPARTS		LIEUX DE DESTINATION
		PORTS	DATES	
<b>INDO-CHINE</b>				
<i>Amiral Latouche-Tréville</i>	<i>Chargeurs Réunis</i>	Dunkerque	5 octobre	Pour Port-Saïd, Djibouti, Colombo, Singapour, Saïgon, Tourane, Haiphong.
		Anvers	7 octobre	
		Le Havre	11 octobre	
		Bordeaux	16 octobre	
<i>Commandant Dorles</i> <small>(Services commerciaux)</small>	<i>Messageries Maritimes</i>	Dunkerque	17 octobre	Pour Alexandrie, Port-Saïd, Singapour, Saïgon, Tourane, Haiphong.
		Anvers	20 octobre	
		Le Havre	24 octobre	
		La Pallice	28 octobre	
<i>André-Léon</i>	"	Marseille	5 octobre	Pour Port-Saïd, Djibouti, Colombo, Singapour, Saïgon, Hong-Kong, Shanghai, Kobe, Yokohama.
<i>Paul-Locat</i>	"	Marseille	23 octobre	Même itinéraire.
<i>Ambalo</i>	"	Marseille	6 novembre	Même itinéraire.
<i>Asny-le-Ridau</i>	"	Marseille	16 octobre	Pour Port-Saïd, Suez, Djibouti, Colombo, Penang, Singapour, Saïgon, Tourane, Haiphong.
<b>COTE OCCIDENTALE D'AFRIQUE</b>				
<i>Dahomey</i>	<i>Chargeurs Réunis</i>	La Rochelle-Pallice	5 octobre	Pour Dakar.
<i>Asie</i>	"	Bordeaux	15 octobre	Pour Dakar, Conakry, Tabou, Grand-Bassam, Lomé, Cotonou, Souellabo (Donala), Libreville, Port-Gentil, Pointe-Noire, Bannar, Boma, Matadi.
<i>Tchad</i>	"	Bordeaux	5 novembre	Même itinéraire.
<i>Saint-Gilles</i>	<i>Société Navale de l'Ouest</i>	Hambourg	1 octobre	Pour Las Palmas, Port-Etienne, Dakar, Rufisque, Conakry, Tabou, Sassandra, Grand-Bassam, Assate, Lomé, Cotonou, Lagos, Duala, Libreville, Port-Gentil.
		Anvers	9 octobre	
		Le Havre	17 octobre	
		Bordeaux	23 octobre	
<b>MADAGASCAR</b>				
<i>General-Duchêne</i>	<i>Messageries Maritimes</i>	Marseille	1 <sup>er</sup> octobre	Pour Port-Saïd, Suez, Djibouti, Monhava, Zanzibar, Dar-es-Salam, Moroni, Majunga, Nossi-Bé, Diégo-Suarez, Tamatave, La Réunion, Maurice.
<i>General-Foguet</i>	"	Marseille	15 octobre	Même itinéraire.
<b>EGYPTE-SYRIE</b>				
<i>General-Metzinger</i>	<i>Messageries Maritimes</i>	Marseille	5 octobre	Pour Alexandrie, Port-Saïd, Jaffa, Beyrouth, Caïffa, Jaffa, Alexandrie.
<i>Lotus</i>	"	Marseille	19 octobre	Même itinéraire.
<i>Champollion</i>	"	Marseille	13 octobre	Pour Alexandrie, Beyrouth, Alexandrie.
<i>Spina</i>	"	Marseille	27 octobre	Même itinéraire.
<b>LES ANTILLES</b>				
<i>André-Léon</i>	<i>La Compagnie</i>	La Havre	1 novembre	Pour Pointe-à-Pitre, Basse-Terre, Port-de-France, Fort-de-France, La Guayra, Puerto, Colonilla, Cayenne, ou (en transbordement pour le Pacifique).
		Bordeaux	12 novembre	
		Le Havre	18 novembre	
		La Pallice	24 novembre	
		Marseille	30 novembre	
<i>Paul-Locat</i>	<i>La Compagnie</i>	La Havre	1 novembre	Pour Pointe-à-Pitre, Basse-Terre, Port-de-France, Fort-de-France, La Guayra, Puerto, Colonilla, Cayenne, ou (en transbordement pour le Pacifique).
		Bordeaux	12 novembre	
		Le Havre	18 novembre	
		La Pallice	24 novembre	
		Marseille	30 novembre	
<b>MAROC</b>				
<i>André-Léon</i>	<i>La Compagnie</i>	Bordeaux	7 octobre	Pour Casablanca.
		Le Havre	14 octobre	Pour Casablanca.
		La Pallice	21 octobre	Pour Casablanca.
		Marseille	28 octobre	Pour Casablanca.

# LA REVUE COLONIALE

Organe d'Informations Coloniales, Techniques et Financières

Rédaction et Administration :  
45, rue de Laborde, PARIS (VIII<sup>e</sup>)  
  
Téléphone :  
Laborde 03-19 — 26-20



Le Numéro : DEUX Francs.

ABONNEMENT :  
France et Colonies... .. 20 francs  
Etranger... .. 25 francs

## Pour la mise en valeur de nos Colonies

Encore !

Oui, encore ! c'est un clou à enfoncer.

Dans le numéro précédent de la *Revue Coloniale*, nous avons cité quelques chiffres officiels concernant les exportations de nos colonies en 1922. Nous pensons qu'il y a lieu d'insister sur les particularités de ces exportations, où la part de la France est si insuffisante. A cet effet, nous reprenons les chiffres déjà publiés, en les décomposant par pays destinataires :

			Francs
<i>Coton</i>			
France .....	1.178.716 kil. pour une valeur de		3.904.879
Angleterre .....	12.287 —		43.084
Chine .....	463.948 —		1.299.054
Singapour .....	4.510 —		12.628
Japon .....	924.012 —		2.587.234
Hong-Kong .....	163.489 —		457.769
Divers pays .....	42 —		126
<b>Totaux .....</b>	<b>2.747.004</b>		<b>8.304.774</b>
<i>Caoutchouc</i>			
France .....	4.051.608 kil. pour une valeur de		27.576.957
Belgique et sa colonie.	224.515 —		542.567
Angleterre .....	16.773 —		41.623
Singapour .....	1.355.422 —		10.843.376
Pays divers .....	10.225 —		33.703
<b>Totaux .....</b>	<b>5.658.643</b>		<b>39.038.426</b>
<i>Cafés en fèves</i>			
France .....	5.415.556 kil. pour une valeur de		24.812.361
Colonies françaises.....	257.657 —		916.692
Angleterre .....	80.456 —		401.358
Colonies anglaises.....	4.299.551 —		21.492.055
Hong-Kong .....	2.115 —		12.690
Chine .....	34.725 —		178.936
Australie .....	3.736 —		15.464
Pays divers .....	1.073.055 —		5.341.514
<b>Totaux .....</b>	<b>11.166.851</b>		<b>53.171.020</b>

Ces chiffres sont suffisamment éloquentes; il est inutile de les commenter.

En voici pourtant encore quelques-uns, — nous nous en excusons, — qui se rapportent à l'Afrique Occidentale Française.

En 1923, le total des importations s'élevait à 533 millions 357.802 francs, dont plus de la moitié (296.830.089 francs) provenait de l'étranger.

Les exportations atteignaient seulement 419.004.128 fr., dont 169.829.267 francs à destination de l'étranger.

Première constatation : la balance commerciale est déficitaire.

Seconde constatation : ce groupe de colonies achète à l'étranger plus qu'à la France.

Troisième constatation : l'A. O. F. achète beaucoup plus à l'étranger qu'elle ne lui vend :

Achats : 296.830.089 francs.

Ventes : 169.829.267 francs.

Différence : 127.000.822 francs restant à l'étranger.

Voilà qui n'est pas fait pour faciliter la hausse du franc !

En 1905, un rapport de M. l'inspecteur des colonies X. Loisy, membre de la mission de Brazza, signalait qu'il n'existait en France nul marché à l'ivoire ou au caoutchouc. De sorte que les deux seules productions du Congo français étaient chargées sur des vapeurs belges à destination des marchés anglais et belges. Et l'on voyait les navires français, subventionnés pour desservir la ligne, contraints de se lester de bois de l'Ogoué qui, à l'époque, ne laissaient aucun bénéfice. Ajoutons que toutes les marchandises à destination ou en provenance du Congo français payaient, au chemin de fer belge, pour la traversée du territoire de l'Etat indépendant, de Matadi à Kinshassa, un droit fixe de transport de deux francs par kilo !

Il s'agit là de colonies anciennes, organisées, stabilisées. Mais ailleurs, au Maroc par exemple, notre plus jeune possession, a-t-on profité des leçons des voisins? Point !

Sans vouloir étudier les causes de la crise économique qui sévit depuis plusieurs années dans l'empire de Moghreb, on est bien obligé de constater que l'expérience chèrement acquise, en Algérie d'abord, en Tunisie ensuite, n'a servi à rien. Au Maroc, on a commis les mêmes erreurs qu'au début de l'occupation algérienne, parce qu'on a agi sans système, sans étude préalable. Si on a pu écrire que le chef d'une colonie est un proconsul, on peut affirmer que, trop souvent, dans notre domaine colonial, l'empirisme est roi. Ici, on a voulu coloniser avec des capitaux, comme si l'or pouvait, par sa seule vertu, faire jaillir du sol les richesses qui y sont en puissance !

Déjà Bugeaud, avant d'adopter la méthode de peuplement qui fit de l'Algérie une province française, avait commis la même erreur en attribuant à de grandes compagnies des concessions agricoles se chiffant jusqu'à cent mille hectares. Sauf les Trappistes, à Staoueli, et pour des motifs qu'il n'est pas besoin d'indiquer, ces sociétés n'apportèrent aucun appui à la colonisation.

L'exemple de la Tunisie, beaucoup plus récent, aurait dû retenir l'attention des organisateurs du protectorat marocain. Seule, la faillite des procédés pratiqués dans celui-ci obligea

la Direction de l'Agriculture à tenir compte de l'expérience acquise chez les voisins plus âgés. Mais n'est-il pas un peu tard ?

Pas davantage, d'ailleurs, la Tunisie n'avait su tirer de leçons profitables de l'expérience algérienne, malgré les cris d'alarme de l'opinion, en particulier de M. Jules Saurin, colon instruit et courageux, dont l'ouvrage *Le peuplement français en Tunisie* est trop peu connu. Les critiques adressées, il y a longtemps, par l'auteur au Ministère des Affaires étrangères « qui gouverne la Tunisie », pourraient être exactement les mêmes en ce qui concerne le Maroc : les diplomates ne sont pas forcément des organisateurs ou des administrateurs, on leur fait faire un métier qu'ils ne connaissent pas, qu'ils n'ont pas appris.

Dans notre précédent numéro, nous montrions nos immenses forêts coloniales inexploitées. Si nous parlons de celles du Maroc, de la forêt de cèdres d'Aïn-Leuh, par exemple, on nous dira sans doute que le transport jusqu'à la côte grèverait la marchandise de trop lourdes charges. Mais pourquoi le Maroc lui-même achète-t-il son bois dans le Nord de l'Europe, dans des pays à change élevé ? On encouragea, il y a quelques années, une société à installer des scieries mécaniques dans le bled, presque à pied d'œuvre. Après s'être débattue dans des difficultés inévitables aux débuts de la colonisation dans les pays neufs, cette société dut liquider, ainsi, hélas ! que beaucoup d'autres exploitations marocaines. N'aurait-on pas pu l'aider ?

Dans ce même Maroc, qui nous coûte si cher encore aujourd'hui, les articles français ne sont en rien favorisés, au contraire. Toutes les marchandises, quelle que soit leur origine, acquittent, à l'entrée, un droit unique *ad valorem*.

D'autre part, dans des marchés de gré à gré, l'administration donne souvent de préférence sa clientèle aux entrepreneurs et aux fournisseurs étrangers. Un seul exemple : presque tous les services de la Résidence utilisent une automobile de marque américaine, vendue en dollars et transportée par des navires américains. La France paye les dépenses ; l'étranger encaisse les bénéfices. Toute le monde connaît l'acuité de cette question des étrangers en Tunisie qui, tôt ou tard, risque de nous amener des difficultés diplomatiques. Si cette leçon, pas plus que les autres, ne nous est utile, cela tient au défaut d'unité de commandement.

Nos possessions d'outre-mer ressortissent à trois départements ministériels : Colonies, Affaires étrangères, Intérieur. Si, pour des raisons qui nous échappent, on ne veut absolument pas rattacher toutes nos possessions lointaines au Ministère des Colonies, qu'on mette alors à exécution le projet déjà ancien de Gouvernement général ou de Ministère de l'Afrique du Nord. Nous n'ignorons pas que, à Rabat, on est hostile à cette idée ; on conçoit parfaitement que sa réalisation lèserait des intérêts particuliers, sans doute respectables, diminuerait des situations administratives acquises ; les intéressés se défendent. On le comprend, mais c'est le bien du plus grand nombre qu'il faut rechercher. Or, personne ne peut nier que la Tunisie et le Maroc seraient considérablement avantagés, au point de vue économique, par l'aide que leur apporterait l'Algérie. Un confrère marocain le nie pourtant ; nous soumettons son raisonnement à nos lecteurs :

« Comment ne s'aperçoit-on pas qu'ainsi l'essor écono-

mique de chacun sera entravé sans profit pour quiconque. Plus d'émulation, plus d'indépendance, de particularité dans l'effort ; le caractère propre devra disparaître ; des mêmes lois légiféreront à Tunis et à Agadir... »

Cela n'est vraiment pas sérieux ! En affaires, l'émulation, c'est le désir de gagner de l'argent. La particularité dans l'effort se rattache au climat, au relief du sol, au degré de pacification de la région, à la différence existant entre un territoire civil et un territoire militaire, à la bonne ou mauvaise foi des commerçants locaux, à l'éloignement plus ou moins grand d'un centre européen, d'une grande voie de communication, d'une gare, etc., etc...

Est-ce que, actuellement, la loi est la même à Agadir et à Casablanca, à Ouezzan et à Rabat, à Sefrou et à Meknès, à Kelaa-des-Sless et à Fez, en territoire civil et en territoire militaire ? Alors ! Non, vraiment, cela n'est pas sérieux ; et nous nous excusons de nous attarder à des raisonnements aussi puérils, mais cela était nécessaire pour montrer l'avantage même du projet envisagé, avec lequel ne pourront plus se manifester des particularismes néfastes à la France. Si l'Algérie et le Maroc avaient été réunis sous un même commandement, d'abord la trouée de Taza aurait été effectuée bien avant 1914, ensuite, il est probable que la question riffaine eut été posée d'une tout autre manière ; enfin, au point de vue économique, les conflits qui ont provoqué la rencontre périodique des chefs des trois colonies (connue sous le nom de « Conférence nord-africaine ») ne se seraient jamais produits.

Il y a encore un motif, le plus grave peut-être et le plus urgent, qui milite en faveur de l'unité de commandement, c'est l'agitation islamique. L'Algérie, la Tunisie, le Maroc, les ministères des Affaires étrangères, de l'Intérieur et des Colonies et la Préfecture de Police ont chacun leur dossier, chacun leur politique, alors qu'il ne devrait y avoir qu'un dossier, qu'une politique.

\*\*\*

En résumé, nous le répétons, la France possède un immense et magnifique domaine colonial qu'elle occupe, mais qu'elle n'exploite pas. N'importe quel commerçant, obligé par l'Etat de tenir une comptabilité régulière, peut, en quelques heures au maximum, produire un bilan lisible. Nous défions qui que ce soit, non seulement de présenter le bilan de notre domaine colonial, mais de dire que quelqu'un, dans l'Administration, ait jamais songé à l'établir. Nous marchons à l'aveuglette, sans devis, ni plan, ni méthode, ni but ; nous fiant à l'initiative individuelle qui, heureusement, en France, ne fait pas défaut, et que l'on trouve presque toujours à l'origine d'un nouvel accroissement de notre territoire.

Créons un seul organisme responsable, dirigé par un administrateur et non par un... danseur, qui s'attachera davantage à faire produire nos possessions lointaines plutôt qu'à caser des camarades ; à aider nos compatriotes à créer de nouvelles sources de richesses plutôt qu'à maintenir un *statu quo* agréable aux individualités, mais néfaste à la France.

Réalisons l'unité de commandement, et, en attendant, établissons la liaison à la Présidence du Conseil entre les divers départements ministériels intéressés.

L. R. C.

# Au Maroc

## Chansons et danses berbères

Les principaux divertissements des Berbères du Moyen-Atlas sont la course armée et les danses de « l'ahidous ». Nous ne parlerons pas du premier ; la « fantasia », si souvent décrite en pays arabe, n'offre rien de bien particulier chez les Aïth Ndhir.

La danse de l'ahidous, très en honneur chez les montagnards, est, par contre, l'amusement, qui, à notre sens, reflète le mieux l'âme berbère.

Les chansons dansées, où les femmes jouent un grand rôle, nous révèlent, en effet, la société quasi patriarcale avec sa naïveté primitive, ses conceptions simplistes, ses institutions libertaires et démocratiques.

Peu d'auteurs ont, à notre connaissance, écrit sur ces curieuses chansons-danses berbères.

MM. René Basset, notre vénéré maître (1), Luciani (2), Justinard (3) et Biarnay (4), ont donné des poésies et chansons des Berbères du Maroc. M. Boulifa (5), avec un intéressant recueil de chansons, nous explique, très brièvement d'ailleurs, le principe de l'ahidous chez les habitants de la région de Demnat.

Les quelques notes qui vont suivre n'ont pas la prétention de traiter de la poésie et de la danse chez les Berbères. Nous nous bornerons à décrire les séances d'ahidous qu'il nous a été donné d'admirer tant de fois au cœur même des douars. Nous donnerons, dans l'appendice, la traduction des phrases scandées et chantées par les groupes, soit qu'elles rappellent les événements politiques, soit qu'elles chantent l'amour et la beauté, soit, enfin, qu'elles lancent des satires ou comiques, ou piquantes.

Avant de parler de l'ahidous, qui est, pour ainsi dire, la danse nationale des Berbères marocains, nous voulons d'abord dire quelques mots de certaines danses rares et un peu particulières.

Quelquefois, les femmes dansent entre elles, les hommes ne sont admis que comme spectateurs. Elles se groupent alors en deux rangées qui se font vis-à-vis. Une directrice expérimentée se place au milieu pour diriger la danse ; c'est la « Taraïst ».

Femmes et filles entonnent un refrain qu'elles se renvoient de rangée en rangée et dansent en s'accompagnant de battements de mains.

Elles ondulent, se baissent, ploient les genoux et se redressent à l'exemple de la directrice qu'elles observent de part et d'autre.

La taraïst imprime à ses épaules un tremblement prolongé et rapide, avance progressivement, plaque, par deux fois, sa poitrine sur celle d'une danseuse qu'elle a choisie, puis se retourne pour recommencer dans le camp opposé.

Les femmes ne jouent d'aucun instrument de musique. Elles chantent simplement, en battant des mains. Parfois, elles se mettent à deux ou davantage pour faire entendre des complaintes où elles disent la douleur de leur cœur délaissé, vantent les qualités et la beauté de leur ami, etc...

Ces phrases mélodieuses, nommées « Tiharafines », sont aussi récitées en public. Les femmes se blottissent alors l'une contre l'autre et, le visage plongé dans un tambourin, elles chantent au milieu des assistants qui écoutent religieusement.

L'ahidous (pluriel ihidas) est la danse que les hommes et les femmes (1) berbères exécutent en chantant, à l'occasion des fêtes et réjouissances de la vie ordinaire : mariage, naissance, circoncision, visite pieuse, moussem du printemps, etc... A moins que le temps ne le permette pas, il a lieu en plein air.

Quelques amateurs font résonner des doigts le tambourin (aloum) qui forme leur unique instrument de musique. Déjà une foule emburnoussée se masse autour d'eux, la séance s'organise ; les femmes et les jeunes filles, maquillées de henné, de kohol et de tatouages, coiffées de foulards chatoyants qui affectent la forme d'une « charlotte » d'où s'échappent de lourdes mèches de cheveux, s'avancent, langoureuses, drapées dans la pièce de laine (tahendourt) qui leur serre les épaules. Le visage franchement découvert, le teint blanc ou mat, les traits fins, le regard vif et farouche, quelque chose de sensuel plane sur leurs lèvres que rougit le fard ; le costume leur prête un embonpoint irréel et des formes apparemment opulentes.

Cependant les tambourins vibrent en marquant la cadence. Les chanteurs sont en cercle ; deux camps se forment qui se consultent pour lancer la phrase à chanter. Quelqu'un roucoule une mélodie ou pleure une complainte. On écoute, on apprécie ; le camp d'en face semble indécis, il hésite à l'adopter ; mais le hardi chanteur recommence son improvisation qui est mieux comprise ; elle trouve, cette fois, écho dans

(1) *Le poème de Cabi* ; dialecte Chelha (Paris, 1879).

(2) *Le Haoudh*, poème en dialecte berbère (Alger, 1897).

(3) *Manuel de berbère* (Paris, 1914).

(4) In « *Archives berbères* » (fascicule 1<sup>re</sup> année, 1915).

(5) *Textes berbères de l'Atlas Marocain* (Paris, 1908).

(1) Nous avons vu, chez les Aïth Mgild, un ahidous où il n'y avait que des femmes.

tout le cercle : les voisins reprennent le motif et les deux camps chantent en s'accompagnant de battements de mains ou en faisant vibrer leurs tambourins. La phrase d'amour a relativement été vite acceptée par tous les suffrages. Les femmes elles-mêmes, blotties jusque-là en arrière-plan, se faufilent pour venir s'intercaler entre les hommes. Elles se dandinent en chantant et en joignant gracieusement les mains. Leurs hanches et leurs coudes frôlent ceux des voisins et tout ce cercle humain ondule lascivement avec des crescendo voluptueux, des déhanchements énervés, des ralentissements langoureux. Le « raïs », qui conduit et règle la danse, est au milieu ; chacun observe ses mouvements et obéit au signal qu'il donne avec le battement précipité de son tambourin. La foule palpite à l'entour et au centre ; une vague rapide agite toute la masse des chanteurs ; une beauté célèbre dans le groupement vient, en effet, de prendre place ; on accélère la mesure, les chanteurs, ivres d'amour, poussent deux cris perçants en se frottant à leurs voisines et tous les danseurs s'accroupissent un instant à l'ordre du raïs, puis se relèvent étonnamment excités et exaltés.

Des sifflements se font soudain entendre. Le motif tant de fois repris est démodé, on veut en choisir un autre. Les femmes se retirent du cercle et la danse cesse.

Après un instant de repos, deux autres camps se forment et l'un d'eux lance une chanson qui est répétée pendant un certain temps, si, toutefois, elle a été adoptée par les chanteurs.

Après la chanson de l'ahidous, vient souvent le tour de la satire et des joutes poétiques. Deux douars, deux clans, ou même deux tribus, rivalisent d'éloquence et d'esprit en critiquant l'adversaire. Chacun rappelle ses faits de guerre, formule librement sa critique.

La satire politique est très cultivée chez les Berbères ; elle est, comme dans les sociétés antiques, l'arme puissante de l'opinion publique.

C'est par la satire que les Berbères flétrissent ou glorifient l'homme du jour, leur chef de guerre, les pouvoirs publics, etc., etc... Ils commentent les événements survenus dans le groupement, forment leur jugement sur tel individu, la conduite de telle femme, célèbrent la victoire et pleurent la mort des combattants.

Tantôt, c'est le blâme acerbe dont les dissidents flétrissent les soumis, tantôt, c'est la piquante ironie de ces derniers pour les « peureux fuyards » qui ont gagné la montagne ; ici, c'est la critique contre le chef qui se compromet avec l'envahisseur ; là, c'est le mot spirituel à l'occasion de la défaite et de la déroute des rebelles devant l'artillerie française.

La satire privée se donne aussi libre cours à l'occasion des fêtes. Chacun dévoile et commente les intrigues d'amour ; chaque groupement tourne en ridicule le groupe voisin en rappelant des faits précis des jours de combats ou de la vie quotidienne. La lutte s'envenime quelquefois. Aussi les chefs sont là qui veillent à la discipline et au respect de la morale.

Lorsque la phrase proposée est trop injurieuse ou trop obscène, les assistants, qui forment en somme les arbitres du duel engagé, la sifflent franchement, et les chanteurs improvisent un motif plus convenable.

Est-il besoin de souligner ce principe directeur de la société berbère où l'on soumet au vote, tacite et virtuel, jusqu'au refrain innocent que l'on fredonne en dansant l'ahidous ?

Les chansons berbères ont des rythmes et des mesures variés. Sans entrer dans le détail de la prosodie, nous allons essayer d'indiquer les quelques genres que nous avons remarqués.

Disons, tout de suite, que les poésies rimées sont assez rares chez les Aïth Ndhir et les tribus voisines. Les « Izlan » (au singulier izli), où les paroles chantées sont au plus des phrases rythmées et de mètre à peu près uniforme ; quelques licences permettent l'allongement, la cheville et l'élosion pour arriver à faire coïncider les paroles avec l'air de la chanson.

Les airs varient suivant le temps et le lieu, mais ce qui demeure constant, c'est la catégorie rythmique à laquelle ces airs appartiennent.

Nous avons pu remarquer trois rythmes différents ; le plus accéléré est le « tar'ïoult » ; la phrase en est brève et saccadée. Le plus lent est, semble-t-il, la « tahraft » (pluriel tiherafin), le rythme intermédiaire serait la « tamaouait ».

En général, la phrase débitée est composée de deux « Izlan » consécutifs, qui présentent un sens complet et que chaque camp répète à satiété. Le chanteur change ainsi de sujet à chaque phrase, sauf lorsqu'il y a dialogue ou narration où, forcément, il conserve une certaine suite dans ses idées. Il y a des professionnels, des « beaux parleurs », qui, tels les troubadours du moyen âge, colportent les stances de tribu à tribu ; cette poésie n'est pas la plus intéressante à notre sens, elle est encombrée de tirades qui, lorsqu'elles ne chantent pas la gloire d'un saint, l'épopée d'un grand personnage politique, propagent des idées fausses et des nouvelles fantastiques. Admirateurs aveugles de l'ancien régime, ils gémissent sur les misères de leur temps et dénigrent systématiquement le pouvoir constitué, le Maghzen, et surtout les autorités françaises.

Les chansons les plus originales et les plus intéressantes, qui peignent réellement et fidèlement la vie dans tous ses charmes et toutes ses déceptions, sont, à coup sûr, celles qui émanent des particuliers. Elles sont surtout goûtées des gens du même groupe ; elles ne courent pas les tribus voisines parce qu'elles ont été inspirées par la vie intime de leur lieu de naissance ; elles font pour ainsi dire partie du patrimoine de l'agglomération.

Les paroles remarquables qui font fortune sont cependant colportées à travers le temps et l'espace ; mais cette vogue est assez rare.

A. M.



# Indochine

## LE NOUVEL EMPRUNT

L'idée d'un emprunt en piastres, émis par l'Indochine et offert dans la colonie, dans la métropole et en Extrême-Orient, commencerait à faire des progrès en France.

Le montant envisagé serait de 100 millions de piastres et le produit de l'emprunt serait affecté, partie aux voies de communication, partie à l'hydraulique agricole. Ce double programme pourrait comporter les travaux suivants, dans un ordre d'urgence à déterminer :

Voies de communication : lignes ferrées de Tanap à Thakhek, de Tourane à Quinhon, de Saïgon à Battambang. Amélioration des ports de Saïgon et Haïphong. Amélioration des ports de l'Annam.

## LES RECETTES BUDGETAIRES DE L'INDOCHINE

Les recettes effectuées au titre des quatre premiers articles du budget général de l'Indochine se sont élevées, à fin avril 1925, à 19.050.333 \$ 08, se décomposant comme suit :

Produits des douanes .....	\$	3.021.702,00
Produits des contributions indirectes et des régies		14.014.876,00
Produits de l'enregistrement, des domaines et du timbre .....		1.234.101,08
Produits des Postes, Télégraphes et Téléphones.		779.654,00

Le total de ces recettes présente une *moins-value* de 1 million 708.334 \$ 59 sur les prévisions budgétaires.



En Annam. — Un antique usage.

Chaque soir, sur les remparts du Palais impérial, un fonctionnaire de la Cour annonce, au son du tam-tam, la première veille de nuit.

## LA PRODUCTION MINIÈRE DE L'INDOCHINE EN 1924

La production minière de l'Indochine continue à progresser, ainsi qu'en témoignent les chiffres suivants :

	Production	
	1924	1923
<i>Mines de combustibles :</i>		
Charbon maigre ..... T.	1.170.570	1.001.433
Charbon gras .....	37.370	29.842
Charbon mi-gras .....	23.375	20.222
Lignite .....	4.565	5.424
<b>Total</b> .....	<b>1.235.880</b>	<b>1.056.921</b>
<i>Mines de zinc et plomb :</i>		
Calamine ..... T.	40.111	29.345
Blende .....	2.340	1.155
Galène .....	31	28
<b>Total</b> .....	<b>42.482</b>	<b>30.528</b>
<i>Mines d'étain et tungstène :</i>		
Cassitérite .....	620	474
Wolfram .....	34	28
Minerai mixte .....	198	175
<b>Total</b> .....	<b>852</b>	<b>677</b>
<i>Mines diverses :</i>		
Phosphate de chaux..... T.	12.461	9.847
Oxyde de fer et manganèse.....	250	85
Graphite .....	2.264	—
Saphirs ..... Carats	4.144	4.888

## EXPORTATION DES PRODUITS MINÉRAUX D'INDOCHINE

Le tableau ci-dessous indique les quantités exportées en 1923 et 1924 :

	1924	1923
Combustibles .....	579.485	547.171
Minerais de zinc .....	35.271	32.592
Minerais de plomb .....	10	—
Minerais d'étain .....	140	22
Wolfram .....	60	149
<i>Minerai mixte :</i>		
Etain et wolfram .....	190	176

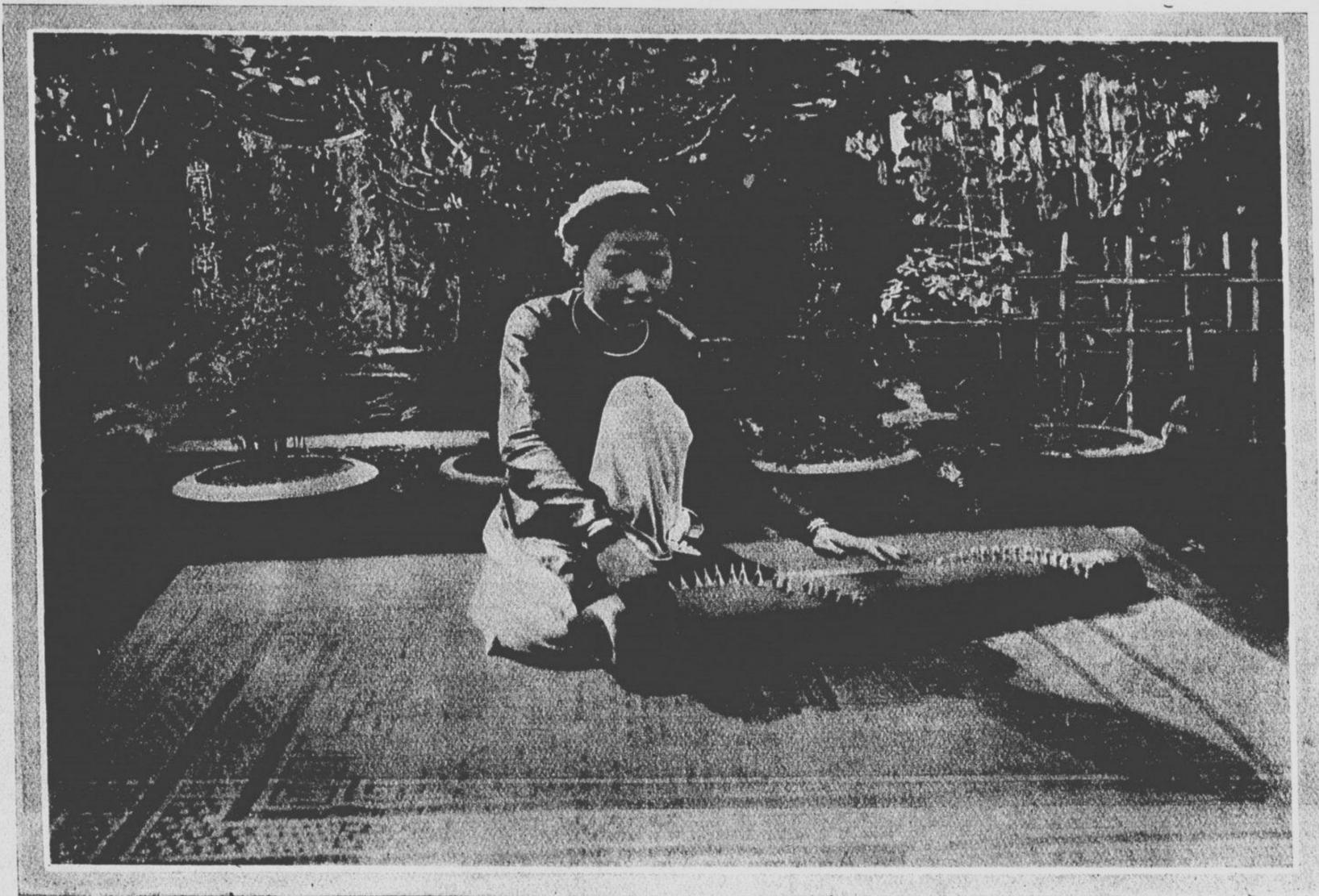
## PERMIS DE RECHERCHES ET CONCESSIONS

Le nombre des permis de recherches en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 1925 était de 1.363, dont 1.074 au Tonkin, 243 en Annam, 31 au Laos, 9 au Cambodge, 6 en Cochinchine.

Quant au nombre des concessions, il s'élevait, à la même date, à 287, portant sur 238.832 hectares.

## VALEUR GLOBALE DE LA PRODUCTION DES MINES INDOCHINOISES

Cette valeur, qui était de 55 millions de francs en 1922 et de 81 millions en 1923, a atteint 114 millions 1/2 en 1924.



Au Tonkin. — La jolie joueuse de Thap-Luc.

**LES EXPORTATIONS DES PORTS DE SAIGON ET HAIPHONG**

Pendant le premier semestre 1925, le port de Saïgon a exporté : 903.952 tonnes de riz, paddy, brisures et farines (715.256 pendant le premier semestre 1924), dont 144.011 t. pour la France et ses colonies, 403.285 t. pour la Chine (Hong Kong et autres ports), 168.175 t. pour le Japon, 50.470 t. pour divers pays d'Europe, 36.595 t. pour les îles Philippines, 22.085 t. pour les Indes Néerlandaises, 20.539 t. pour les Etablissements des Détroits, etc.

1.703 t. 5 de poivre (2.057 t. 5 pendant le premier semestre 1924), dont 1.650 t. pour la France et ses colonies, 24 t. 7 pour divers pays d'Europe, 20 t. 8 pour les Etablissements des Détroits, 7 t. pour Hong Kong.

944 t. de maïs (dont 793 t. de maïs roux et 151 t. de maïs blanc) à destination de Marseille (767 t. pendant le premier trimestre 1924).

902 t. 4 de coton (1.113 t. 6 pendant le premier semestre 1925), dont 160 t. de coton égréné et le reste de coton non égréné. Ces 902 t. 4 sont ainsi réparties : 94 t. 5 pour la France, 130 t. 5 pour Hong Kong, 677 t. 2 pour le Japon.

6.455 tonnes de coprah (3.920 t. pendant le premier semestre 1924), à destination de Marseille.

3.111 t. 8 de cacouthouc (2.703 t. pendant le premier semestre 1924), dont 2.412 t. 6 pour la France, 630 t. 6 pour Singapore, 25 t. 7 pour Hong Kong et la Chine, 10 t. pour le Japon, 2 t. 9 pour l'Afrique du Sud.

53 t. 2 de kapok (25 t. 9 pendant le premier semestre 1924), dont 52 t. 7 pour Hong Kong, le reste pour Anvers.

19.069 tonnes de poissons secs fumés ou salés (22.275 t. pendant le premier semestre 1924), dont 14.262 t. pour Singapore, 4.587 t. pour Hong Kong, le reste pour Bangkok.

3.218 tonnes de graisses et huiles de poissons (3.578 t. pendant le premier semestre 1924), dont 2.915 t. pour la France, le reste pour Liverpool, Hong Kong et le Japon.

Pendant la même période, le port de Haïphong a exporté :

Sur France : 2.101.508 kilos de riz blanc, 162.000 k. de brisures et 400 k. de paddy.

Sur Hong Kong : 22.046.396 kilos de riz blanc et 228.160 kilos de brisures.

Sur le Japon : 199.164 kilos de riz blanc et 250.000 k. de riz cargo.

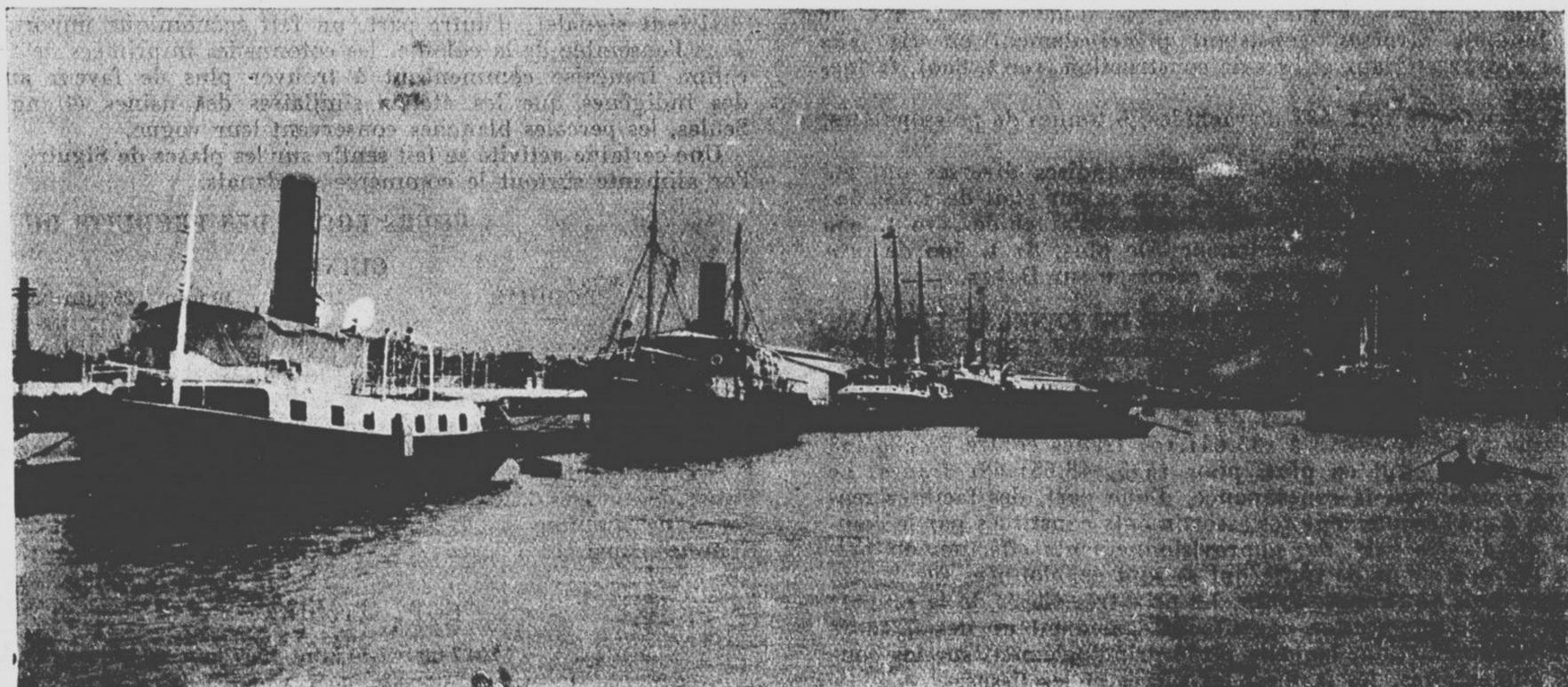
**LES RECETTES DES CHEMINS DE FER INDOCHINOIS**

Les recettes des chemins de fer indochinois se sont élevées, du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 1925, à 2.807.885 \$ 83, en augmentation de 197.706 \$ 39, soit 7,57 %, sur la période correspondante de 1924.

En voici le détail :

Lignes	kilomètres exploités	Recettes brutes en piastres	
		Total	par kil.
		\$	
Hanoï à Nacham .....	179	204.214,40	1.140
Hanoï à Vinh-Benthuy ....	326	482.729,91	1.480
Tourane à Dongha .....	175	103.092,21	589
Saïgon à Mytho .....	70	126.083,83	1.801
Saïgon à Khankao et embr.	466	280.450,09	601
Haïphong à Yunnanfou ....	859	1.611.315,39	1.875

La plus-value la plus importante est celle de la ligne de Haïphong à Yunnanfou, dont les recettes brutes surpassent de 14,79 % celles de la période correspondante de 1924.



Le Port de Saïgon.

# Afrique Occidentale Française

## Sénégal

### RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX (Avril 1925)

**Dakar.** — Il a été débarqué 27.674 tonnes de houilles contre 17.316 en avril 1924, et embarqué 16.176 tonnes contre 17.049. Le tonnage des marchandises importées est de 18.608 t. 887, contre 15.644 tonnes. Les provenances de la Métropole constituent les trois quarts du total enregistré; viennent ensuite l'Angleterre (Liverpool et Londres), New-York, Hambourg. L'importation des colas de Sierra-Leone marque une reprise. L'entrepôt a reçu 5.251 tonnes de marchandises diverses. Il a été exporté 11.654 t. 700 d'arachides en coques, 413 t. 800 de gomme, 337 t. 800 de tourteaux, 20 tonnes de peaux de bœuf, 14 t. 500 d'amandes de palme, 5 t. 700 d'huile d'arachides.

**Rufisque.** — Il a été débarqué 3.193 t. 100 de marchandises diverses, d'une valeur de 7.245.000 francs. Les riz, sucres, farines et matériaux de construction forment les 4/5 des lots importés, dont 496 tonnes ont été entreposées. En avril 1924, le port avait reçu 1.224 tonnes de marchandises, valant 4.111.000 francs; il a été exporté 9.502 t. 600 d'arachides en coques, 19 t. 600 de peaux.

**Saint-Louis.** — 3.663 t. 800 de marchandises ont été débarquées, contre 1.939 t. 300 en avril 1924; elles valent 3.230.000 francs, et celles venues par voie ferrée 1.293.506. La valeur totale des importations est donc de 4.523.506 francs. Les envois de la Métropole atteignent 2.152.000 francs, ceux de l'Angleterre 2.248.000 francs; le surplus est la part de la Belgique, des Etats-Unis et de l'Allemagne. L'entrepôt a reçu environ 397 tonnes, valant 2.718.468 francs. Parmi les produits expédiés en cabotage sur Dakar, on relève notamment: 4.355 t. 800 d'arachides, 462 tonnes de gomme, 22 tonnes de mil, 16 tonnes de peaux.

**Kaolack.** — Il a été débarqué 3.001 t. 500 de marchandises; les entrepôts ont reçu 31 t. 020; 13.610 tonnes d'arachides ont été exportées.

**Foundicugne.** — A l'importation, on relève 356 t. 180 de marchandises diverses, consistant principalement en riz (152 tonnes 250), matériaux et bois de construction (100 t. 800), farines et sucres.

Il a été exporté 10 t. 438 d'arachides, 5 tonnes de poissons secs, 4 t. 500 de sel.

**Ziguinchor.** — 498 tonnes de marchandises diverses ont été débarquées, dont 349 t. 900 de riz; leur valeur était de 1.882.522 francs. Il a été exporté 3.351 tonnes d'arachides, 10 t. 950 d'amandes, 2 tonnes de caoutchouc. De plus, 81 t. 500 de produits du cru ont été expédiés en cabotage sur Dakar.

### LE COMMERCE DU SENEGAL PENDANT LE DEUXIEME TRIMESTRE 1925

#### Importations

Le mouvement commercial du Sénégal pour le deuxième trimestre de 1925 s'est élevé à 133.641.104 francs contre 84.989.423 francs en 1924, soit en plus, pour 1925, 48.651.681 francs. Le progrès constaté est la conséquence, d'une part, des facilités rencontrées dans l'écoulement des assortiments constitués par le commerce et, d'autre part, des approvisionnements effectués en prévision des opérations de traite qui se sont échelonnées sur les six premiers mois de l'année. Enfin, les prix très élevés de la plupart des produits d'importation constituent également un des facteurs de cette augmentation, laquelle porte principalement sur les conserves alimentaires, les farines, les sucres et les tissus.

#### Exportations

Les exportations ont atteint la somme de 179.717.889 francs, en augmentation de 53.615.378 francs sur la période correspondante de l'année dernière. Cette progression est due surtout à de plus fortes exportations d'arachides et de gommes. Les exportations d'arachides ont, en effet, atteint 160.894 tonnes contre seulement 103.714 en 1924. Les gommes présentent également une augmentation de 731 tonnes.

## Guinée Française

### RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX (Avril 1925)

Le mouvement commercial s'est élevé, pour les importations, à la somme de 10.179.298 francs contre 4.483.258 francs en avril 1924. La progression, presque générale, porte surtout sur les tissus de toutes sortes, les marchandises autres, les sels, les tabacs en feuilles, les alcools et eaux-de-vie, les sucres. Il y a une légère régression sur les vins de liqueurs, le pétrole brut ou raffiné et les munitions.

Ces importations provenaient de: Bordeaux 130.916 kilos; Marseille, 893.695 k.; Le Havre, 43.727 k.; Boulogne, 200.140 k.; Liverpool, 204.323 k.; Hambourg, 73.760 k.; Anvers, 81.598 k.; Rotterdam, 7.071 k.; Leixoes, 5.420 k.; New-York, 60.226 k.; Gênes, 1.418 k.; Alger, 12.860 k.; Skin (Norvège), 101.200 k.; Las Palmas, 3.741 k.; Madère, 100 k.; Cap Vert, 400.000 k.; Horta, 111.774 k.; Freetown, 110 k.; Mahéla, 1.210 k.; Monrovia, 5.080 k.; Douala, 8.400 k.

Les exportations ont atteint la somme de 2.577.692 francs, contre 3.722.090 francs en avril 1924. Cette régression affecte les peaux de bœufs, de moutons et de chèvres, les palmistes et le caoutchouc. Il y a, au contraire, augmentation sur les bœufs, les moutons et les chèvres, les noix de colas, le sésame, la gomme copal, les arachides en coques.

Elles ont eu lieu pour les ports ci-après: Marseille, 219.359 k.; Bordeaux, 124.611 k.; Liverpool, 79.534 k.; Hambourg, 264.806 k.; Anvers, 8.936 k.; Casablanca, 35.741 k.; Bissao, 539 k.; Freetown, 56.114 k.; Mahéla, 1.050 k.; Monrovia, 22.315 k.; Douala, 191.024 k.; Libreville, 260 k.

En Basse-Guinée, les transactions restent actives sur les palmistes et le copal. En Moyenne et Haute-Guinée, les cours des produits du cru se maintiennent élevés. La région forestière des cercles de Kissidougou, Macenta, Gueckédou et Nérékoré a fourni au Soudan un lot important de noix de colas.

Il faut signaler, d'autre part, un fait économique important: dans l'ensemble de la colonie, les cotonnades imprimées de fabrication française commencent à trouver plus de faveur auprès des indigènes que les étoffes similaires des usines étrangères. Seules, les percales blanches conservent leur vogue.

Une certaine activité se fait sentir sur les places de Siguiri, dont l'or alimente surtout le commerce soudanais.

### COURS LOCAL DES PRODUITS DU CRU

PRODUITS	GUINEE			
	12 juin	19 juin	26 juin	10 juill.
Caoutchouc .....	Fr. 14.562	14.687	14.812	16.666
Cire .....	12.550	13.060	12.050	13.050
Arachides .....	1.137	1.137	1.272	1.185
Amandes de palme .....	1.563	1.540	1.550	1.615
Huile de palme .....	2.575	2.535	2.575	2.645
Peaux de bœufs .....	10.812	10.625	10.750	11.180
Peaux de chèvres .....	5.750	6.000	5.500	7.000
Peaux de moutons .....	3.000	3.500	4.000	4.000
Gomme copal .....	13.250	13.000	13.000	13.250
Riz .....	»	1.400	1.425	1.462

PRODUITS	COTE D'IVOIRE				
	20-27 mai	3-10 juin	10-17 juin	17-24 juin	14 juin 1 <sup>er</sup> juill.
Cacao .....	Fr. 2.800	2.800	»	»	»
Café .....	6.000	6.000	»	5.000	»
Caoutchouc nigger.	»	14.500	»	»	10.950
Coprah .....	»	1.500	»	1.450	»
Huile de palme....	»	2.500	2.500	»	»
Palmistes .....	1.200	1.400	1.500	»	»
Coton .....	»	10.000	9.400	10.000	»
Peaux anim. sauv.	»	»	»	»	»
Colas .....	»	7.000	»	»	»

# Afrique Équatoriale Française

## COMMERCE DU MOYEN-CONGO PENDANT L'ANNEE 1924

Le commerce général s'est élevé à 33.401.364 francs pendant l'année 1924, contre 23.386.642 francs pour la période correspondante de 1923, soit une plus-value de 10.014.722 francs en faveur de 1924.

Cette augmentation se répartit ainsi : 6.508.323 francs à l'importation et 3.506.399 francs à l'exportation.

\*\*

Les importations ont atteint 18.348.410 francs.

Importations de France, 7.544.094 francs, en augmentation de 1.876.503 francs.

Importations des colonies françaises, 256.105 francs, en augmentation de 130.374 francs.

Importations de l'étranger, 10.543.211 francs, en augmentation de 4.501.446 francs.

Ces augmentations ont porté sur presque tous les chapitres.

Il convient de citer parmi les plus importants :

Les produits et dépouilles d'animaux, 601.875 francs.

Les pêches, 211.944 francs.

Les denrées coloniales de consommation, 306.897 francs.

Les marbres, pierres, terres combustibles, minéraux, 557.050 fr.

Les tissus et la confection, 2.467.752 francs.

Les ouvrages en métaux, 1.183.213 francs.

\*\*

Les exportations ont été de 15.052.954 francs en progression de 3.506.399 francs sur celles de l'année précédente.

Sauf pour l'ivoire, en diminution, on relève des augmentations en poids et en valeur sur les articles suivants :

Amandes de palme, 384.115 kilos : 1.232.369 francs.

Huile de palme, 50.936 kilos : 267.108 francs.

Copal, 30.151 kilos : 45.226 francs.

Caoutchouc, 397.416 kilos : 2.045.781 francs.

Minerai de cuivre, 311.931 kilos : 128.368 francs.

## COMMERCE DE L'OUBANGUI-CHARI EN 1924

Le commerce de l'Oubangui-Chari a atteint 5.531.016 francs en 1924 : importations 2.979.038 francs, exportations 2.551.978 francs.

La comparaison avec le chiffre total du commerce de l'année 1923 fait ressortir une augmentation de 2.448.648 francs en faveur de 1924.

\*\*

Les importations se sont élevées au chiffre de 2.979.038 francs, se décomposant comme suit :

Importations de France, 1.269.662 francs.

Importations des colonies, 2.235 francs.

Importations de l'étranger, 1.701.141 francs.

L'accroissement sur l'année précédente a été de 1.729.452 fr.

Il porte notamment sur les produits suivants : denrées coloniales de consommation, boissons, essences, tissus, ouvrages en métaux, ouvrages en matières diverses.

Les exportations, dont le montant total a été de 2.551.978 fr., accusent une plus-value de 719.196 francs sur les exportations de 1923.

Les principaux produits en augmentation sont le caoutchouc et les amandes de palme.

Les résultats obtenus à l'exportation apparaîtraient beaucoup plus importants si d'appréciables quantités de caoutchouc (486.996 kilos), d'ivoire (65.247 kilos), d'amandes de palme (334.052 kilos), de sésame (35.300 kilos), d'arachides (23.800 kilos), expédiés de l'Oubangui sous acquits-à-caution, qui ont figuré aux statistiques du Moyen-Congo, avaient été inscrits au compte de l'Oubangui-Chari.

## MOUVEMENT COMMERCIAL DU GABON EN 1924

Le mouvement commercial du Gabon pendant l'année 1924 s'est élevé à 44.994.879 francs, se répartissant ainsi :

23.513.619 francs pour la France.

999.115 francs pour les colonies françaises.

20.482.145 francs pour l'étranger.

Le commerce total de l'année 1923 s'était élevé à 25.346.356 fr., d'où une augmentation de 19.648.523 francs en faveur de 1924.

\*\*

Les importations ont atteint 23.895.849 francs contre 18 millions 22.730 francs en 1923, soit une plus-value de 5.873.110 fr. pour 1924, laquelle se répartit sur de nombreux articles de consommation courante très importants : charcuterie fabriquée, conserves de viande, poissons secs, salés, fumés ; poissons conservés ou marinés, farine de froment ; vins de toute qualité ; ciment, huile de pétrole et essences ; rails de fer ou d'acier ; sel marin ou sel gemme ; savons ordinaires ; outils en fer ou en acier, coutellerie, articles de ménage.

Les seuls articles pour lesquels s'est produit un fléchissement quant au chiffre des entrées, par rapport à 1923, sont ceux provenant des pays à change élevé (Angleterre, Etats-Unis, Suisse, Hollande, etc.), tels : le lait, le riz, la houille, les tissus de coton, ancres et chaînes.

Les plus-values enregistrées ci-dessus tiennent à la prospérité actuelle des entreprises commerciales des exploitations forestières notamment favorisées par les cours élevés en Europe des principaux produits d'exportation. Cette prospérité, permettant d'attribuer à la main-d'œuvre des salaires plus élevés que précédemment, a eu pour effet d'augmenter la capacité d'achat de nombreux indigènes employés par les diverses entreprises de la colonie.

\*\*

Les exportations se sont élevées à 21.099.030 francs, accusant une augmentation de 13.775.404 francs sur celles de 1923.

Dans le chiffre des sorties la part de la France a été de 9 millions 306.127 francs ; celle des colonies françaises, de 999.115 fr. ; celle de l'étranger, de 20.482.145 francs.

Il convient de citer au nombre des produits exportés en augmentation : les amandes de palme, le cacao, le caoutchouc, surtout les bois ; parmi ces derniers, l'okoumé seul accuse une progression de 92.296 tonnes.

Les plus-values constatées à l'exportation sont dues également à l'élévation des cours des produits de la colonie sur les marchés d'Europe.

\*\*

L'activité du mouvement commercial est une des principales causes des augmentations importantes constatées dans toutes les catégories de recettes par rapport à 1923. Les principales plus-values concernent les droits d'importation : 1.259.039 fr. 49 ; les taxes de consommation : 852.980 fr. 15 et les droits de sortie : 515.185 fr. 73.

# Tunisie

## LE COMMERCE DES LIÈGES EN TUNISIE

Il a été vendu, en 1924 (adjudication du 25 septembre), 64.771 quintaux de liège de reproduction.

Le tableau ci-après fait ressortir les prix moyens au quintal métrique atteints, en 1923 et 1924, par les diverses catégories de lièges, et le pourcentage de hausse pour 1924.

Désignation des lièges	Prix de vente au quintal		Pourcentage de hausse en 1924
	1923	1924	
Liège marchand ....Fr.	49 09	78 55	60 »
Liège mince et bâtard..	42 80	63 79	49 04
Liège rebut .....	8 47	13 97	64 93

Les négociants d'Algérie en ont acheté 54.849 quintaux, et ceux de la Métropole 9.821 ; 461 quintaux seulement ont été adjugés à des négociants du Protectorat.

Il est profondément regrettable que l'industrie du liège soit inexistante dans le Protectorat. Sur 64.771 quintaux vendus en 1924, 64.310 quintaux ont été ou seront exportés à l'état brut. Les droits qui frappent les lièges ouvrés tunisiens à leur entrée, tant dans la Métropole que dans les autres pays importateurs, sont absolument prohibitifs. Dès que l'union douanière avec la Métropole sera réalisée, il est certain que l'industrie du liège s'installera sans tarder dans le Protectorat, dans les régions d'Aïn-Draham et de Tabarka, et qu'elle pourra procurer à la main-d'œuvre locale les salaires annuels considérables dont elle est dépossédée au profit de la main-d'œuvre métropolitaine ou étrangère.

Il suffit de constater les progrès accomplis en Algérie dans l'industrie du liège pour se rendre compte de ce qui pourra être fait en Tunisie, quand les circonstances le permettront.

L'industrie bouchonnière algérienne a parfaitement compris le parti qu'elle pouvait tirer de la fermeture de l'Allemagne et de l'Autriche aux exploitations de lièges pendant la guerre et elle s'est immédiatement outillée pour substituer sa fabrication à la leur. Des usines modernes, équipées supérieurement, ont été créées dans les principaux centres du littoral et augmentent, sans cesse, leur chiffre d'affaires. Il n'est pas téméraire de penser que, dans quelques années, l'axe de la fabrication française se sera déplacé définitivement pour s'établir dans l'Afrique du Nord.

## LA PECHE DU THON

La campagne de pêche du thon peut être considérée comme terminée.

Elle n'aura pas été brillante. Les quantités de thons capturés sont de beaucoup inférieures à celles de l'an dernier.

A la thonaire de Ras-Zebib, près Bizerte, il n'a été pris que 2.800 thons et la madrague vient d'être levée et rentrée.

A Sidi Daoud, le nombre des thons capturés est de 3.000 à 4.000, alors que l'an dernier il était de 11.000.

A Bord-Khâdidja, il ne dépasse pas 1.600.

Pour les autres thonaires, qui sont de moindre importance, les quantités capturées varient entre 400 et 500 thons.

C'est une année désastreuse, due au mauvais temps qui n'a cessé de régner durant tout le mois de mai et le début du mois de juin.

## LE RENDEMENT DES GISEMENTS DE MANGANESE

Pendant l'année 1924, la Tunisie a pu enregistrer une production de 4.000 tonnes de manganèse extraites des différents gisements de la Régence. Il y a là une augmentation importante par rapport aux années antérieures (1.150 tonnes seulement en 1923), et on prévoit que cet accroissement de production ne fera que s'accroître en 1925.

## DEBOUCHES OFFERTS AUX CUIRS EN TUNISIE

La Régence offre de sérieux débouchés aux cuirs et peaux de fabrication française de qualité moyenne et d'un prix de revient assez bas pour lutter contre la concurrence étrangère et convenant aux besoins d'une clientèle qui, en majorité, recherche avant tout le bon marché.

Le chiffre global des importations de cuirs de différentes qualités s'élève pour l'année 1924 à 750.000 kilos environ. C'est la France qui vient en tête, et de loin, sur la liste des fournisseurs de la Tunisie, avec 516.000 kilos. Viennent ensuite la Belgique (153.000 kilos), l'Angleterre et ses colonies (26.000 kilos), l'Italie et la Tripolitaine (16.000 kilos), les Etats-Unis (15.000 kilos), la Suisse (13.000 kilos), la Hollande (6.000 kilos) et la Turquie (3.500 kilos). On verra plus loin le tableau détaillé des importations de l'année 1924, tableau qui indique l'origine et les qualités des cuirs importés dans la Régence.

Les prix pratiqués actuellement pour les principaux articles sont les suivants :

Croupons français pour la semelle 3/4 mm. et 4/5 mm. d'épaisseur, 15 à 16 francs le kilo ;

Croupons étrangers pour la semelle 3/4 mm. et 4/5 mm. d'épaisseur, 17 à 19 francs le kilo ;

Box-calf noir au chrome noir, 4 à 6 francs le pied ;

Box-calf couleur au chrome, 6 à 7 francs le pied ;

Cheveau au chrome couleur, suivant taille, choix et qualité, 2 fr. 50 à 8 francs le pied ;

Mouton au chrome noir, 1 fr. 50 à 2 fr. 50 le pied ;

Mouton au chrome couleur, 2 fr. 20 à 3 francs le pied ;

Bande de vachette box-calf au chrome (12 à 14 pieds de bande), noir, 3 francs le pied ;

Bande de vachette box-calf au chrome (12 à 14 pieds de bande), couleur, 4 francs le pied ;

Bande de vachette couleur (tannage végétal), 20 à 22 francs le kilo ;

Bande de vachette box noir (tannage végétal), demi-chrome, 2 à 2 fr. 50 le pied.

\*\*

Les catégories et qualités les plus demandées sont les suivantes :

I. — Cuirs à semelles 4/4 mm. 1/2, 1<sup>er</sup> et mixte.

II. — Cuirs pour premières et contre-torts, bandes étrangères de 1<sup>er</sup> 1 mm. 1/2 (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> choix, spécialité de Barjols-Var).

III. — Dépouilles de semelles consistant en têtes, flancs et collets toutes forces.

IV. — Croupons lissés battus force 4 à 5 mm., 1<sup>er</sup> choix (Buenos-Ayres ou Saladiros).

V. — Peaux de moutons, tannage végétal (poids 3/4, 5/6, 6/7, 7/8, 8/10 kilos à la douzaine).

Moutons grainé, noir et couleur, pour la pantoufle ; mouton imprimé crocodile pour maroquinerie ; mouton couleur rouge, vert, havane, jaune, etc., pour babouches ; chèvre grain havane, poids 6/7 et 7/8 kilos à la douzaine.

## COURS PRATIQUES EN TUNISIE EN JUILLET 1925

(Prix du quintal) :

Viande sur pied : bœuf, 190 à 290 francs ; mouton, 210 à 280 francs ; porc, 350 à 450 francs.

Peaux sèches : bœuf, 700 à 800 francs ; mouton, 750 à 800 fr. ; chèvre, 800 à 1.100 francs.

Laine en suint, 730 à 740 francs.

Blé tendre, 120 à 150 francs ; blé dur, 123 à 140 francs.

Orge, 84 à 87 francs.

Avoine, 80 à 83 francs.

Fèves, 83 à 92 francs.

Huile d'olive 1<sup>re</sup> pression, 700 à 723 francs ; 2<sup>e</sup> pression, 630 à 690 francs.

Vin rouge 1<sup>er</sup> choix, le degré pris à la propriété, 3 fr. 25 à 3 fr. 40.

Vin rouge, 2<sup>e</sup> choix, 2 francs à 2 fr. 50.

# Échos et Informations

## DEPLACEMENTS

M. Alexandre Varenne, gouverneur général de l'Indochine, a quitté Paris le 20 septembre à destination du Puy-de-Dôme, où il est convié à des manifestations de sympathie organisées en son honneur par les groupements politiques locaux.

M. Varenne sera de retour à Paris le 28 septembre.

Rappelons que le nouveau gouverneur général s'embarquera pour rejoindre son poste le 23 octobre.

## L'ŒIL DU MAÎTRE

Ces jours-ci, M. André Hesse, ministre des Colonies, a visité ses services à l'improviste. Il passa partout, non seulement rue Oudinot, mais aussi dans les services annexes, à l'Agence générale des Colonies et aux Offices économiques de l'Indochine, de l'A. O. F. et de Madagascar.

## AU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AGRICULTURE

Notre éminent confrère, M. Eugène Lautier, rédacteur en chef de *L'Homme Libre*, député de la Guyane, est nommé membre du Conseil supérieur de l'Agriculture.

## NECROLOGIE

M. Georges Schweinfurt, l'explorateur allemand dont les recherches en Afrique sont assez connues, est décédé le 20 septembre à Berlin, à l'âge de 89 ans.

\*\*

On annonce le décès, à Tananarive, de M. Pierre Mouneyres, directeur des travaux publics de Madagascar, beau-frère de M. Chaumet, ministre du Commerce, survenu dans la nuit du 21 au 22 septembre. M. Mouneyres était commandeur de la Légion d'honneur.

## A UN CONFRÈRE

Nous avons été heureux de trouver, dans le *Temps d'Asie* du 27 août, entièrement reproduit, notre article intitulé « Le Foyer indochinois », qui figurait en tête du numéro de juin de *La Revue Coloniale*.

Mais nous croyons devoir signaler à notre excellent confrère C. Devilar, que l'indication d'origine de cet article a été omise ; c'est certainement un oubli involontaire.

## LES INDIGÈNES DE L'AFRIQUE DU NORD EN RESIDENCE A PARIS SONT PLACÉS SOUS LA SURVEILLANCE DE LA POLICE

La section de surveillance et de protection des indigènes nord-africains de passage ou résidant à Paris et dans le département de la Seine est définitivement installée 6, rue Lecomte (17<sup>e</sup>).

Ce nouveau service, rattaché au cabinet du Préfet de police, est placé plus particulièrement sous l'autorité de M. Chaumet, directeur adjoint du Cabinet.

Son principal se compose de MM. Gerolami, administrateur principal d'Algérie, chef de service, de Baumais et Perié, sous-chefs, Frutoso et Caïd Smati, secrétaires.

\*\*

Nous ne savons pas qui a pris la responsabilité de mettre sous la dépendance de la police, tout comme les filles publiques, les indigènes du Nord de l'Afrique résidant dans la région parisienne, mais nous nous permettons de penser que cette décision est pour le moins déplorable.

Nous connaissons à Paris des musulmans intelligents et instruits à qui vraiment le besoin ne se faisait pas sentir de donner un tel motif de mécontentement, au moment surtout où d'autres ferment travaillent sourdement l'Islam.

A un point de vue plus général, nous pensons encore que c'est une faute de faire intervenir la Préfecture de police dans une question qui n'est pas de sa compétence. Nul n'ignore que c'est cette dispersion d'attributions qui est la cause principale de notre défaut de doctrine en matière coloniale. Alors que tous les coloniaux déplorent cet état de choses, il est fâcheux de le voir se généraliser.

## FÊTES COLONIALES AUX ARTS DÉCORATIFS

Le Comité de la Fête des Colonies nous informe que les fêtes qui devaient avoir lieu les 18, 19 et 20 septembre sont reportées aux 2, 3 et 4 octobre.

## IMPORTATION DES RHUMS COLONIAUX

Le contingent de 200.000 hectolitres de rhums et tafias en alcool pur, originaires des colonies françaises, susseptibles, en vertu de l'article 90 de la loi du 13 juillet 1923 d'être importés en France en exemption de la surtaxe prévue au quatrième paragraphe de l'article 89 de la loi du 25 juin 1920 est attribué, pour une part de 192.000 hectolitres, conformément au tableau ci-après :

Martinique .....	86.000 hectolitres
Guadeloupe .....	66.000 —
Réunion .....	30.000 —
Indochine .....	4.900 —
Madagascar (y compris Mayotte et Dépendances) .....	4.840 —
Guyane française .....	150 —
Etablissements français de l'Océanie .....	100 —
Nouvelle-Calédonie .....	10 —

La répartition de ces 192.000 hectolitres sera effectuée, dans chaque colonie, entre les établissements ayant reçu une part du contingent en 1923 et 1924 suivant les modalités fixées par les décrets des 20 février et 13 avril 1923.

Le reliquat des 8.000 hectolitres est laissé à la disposition du ministre des Colonies pour lui permettre, chaque année, de procéder aux réajustements des contingents reconnus nécessaires, d'affecter une part de contingent aux établissements qui viendraient à se créer pendant la période 1925-1929 et d'accorder, à titre de prime aux sucreries, un contingent spécial basé sur l'excédent de la production de sucre de chacune d'elles par rapport à sa fabrication de l'année précédente (Décret du 26 août 1925, *J. O. R. F.* 28 août 1925).

## COLIS POSTAUX

A l'avenir (décret du 24 juillet 1925), entre la France et les colonies indiquées ci-dessous, les colis postaux contre remboursement pourront être expédiés jusqu'à concurrence de 1.000 francs :

Colonies du groupe de l'Afrique occidentale française.  
Colonies du groupe de l'Afrique équatoriale française.  
Madagascar et Dépendances.

Indochine.

Territoires à mandat du Cameroun et du Togo.

Côte française des Somalis.

Etablissements français de l'Océanie.

Nouvelle-Calédonie.

Saint-Pierre et Miquelon.

## EXPOSITION INTERNATIONALE DU CAOUTCHOUC

La 7<sup>e</sup> Exposition Internationale du Caoutchouc, des autres produits tropicaux et des industries qui s'y rattachent, se tiendra à Paris, au Grand Palais, du 21 janvier au 6 février 1927, sous le haut patronage du président de la République et sous les auspices du ministère des Colonies, du ministère des Affaires étrangères, du ministère du Commerce et de l'Industrie et du sous-secrétariat d'Etat de l'Enseignement technique et des Beaux-Arts.

M. Paul Painlevé a bien voulu consentir à être président d'honneur des Conférences internationales qui auront lieu au Grand Palais pendant la durée de l'exposition. Le président d'honneur de l'exposition est lord Colwyn ; le vice-président d'honneur, Sir Wyndham Dunstan ; le président du Comité Français, M. Charles Iung (président du Syndicat du Caoutchouc et du Syndicat des Fabricants de Fils et Câbles électriques), et le vice-président du Comité français, M. Emile Alcan (vice-président du Syndicat du Commerce des Caoutchoucs bruts).

Les expositions précédentes ont eu lieu à Londres en 1908, 1911, 1914 et 1921 sous le haut patronage de S. M. le roi d'Angleterre ; à New-York, en 1912 ; et à Bruxelles, en 1924, sous le haut patronage de S. M. le roi des Belges.

Bureaux de l'exposition : 43, Essex Street, Strand, Londres W. C. 2, commissaire général, Miss Edith A. Browne, F. R. G. S.

## DES DIAMANTS AU TANGANYIKA

D'après le *Times*, il est exact que des diamants auraient été découverts sur le territoire de Mwanza. La mine appartient à la Tanganyika Diamonds Co Ltd, de Johannesburg. 150 carats de diamants de bonne qualité ont été extraits en août.

### LA PECHE AUX COLONIES

Le Congrès des Pêches et Industries Maritimes, qui s'est tenu ces jours derniers à Arcachon sous la présidence de M. E. Gamas, chef du pilotage de la Gironde, a adopté, entre autres, les vœux suivants :

Considérant que les colonies françaises importent, chaque année, des quantités notables de conserves de poissons venant de l'étranger, ce qui est préjudiciable à leurs finances et contraire à l'intérêt national :

Attendu que, dans les Antilles françaises notamment, des études ont un caractère de nécessité impérieuse,

Emet le vœu :

1° Que des missions scientifiques soient envoyées périodiquement aux Antilles par les Pouvoirs publics et les grands établissements d'enseignement, comme cela a lieu pour les autres colonies, afin de poursuivre l'étude des problèmes scientifiques qui se posent dans ces régions et spécialement ceux qui intéressent la pêche ;

2° Que M. le ministre des Colonies demande à MM. les gouverneurs de créer dans leurs colonies respectives, s'il n'en existe pas encore, des organismes spéciaux ayant pour but :

a) De recueillir et centraliser tous renseignements concernant la pêche ;

b) De prendre l'initiative de toutes mesures tendant à l'encourager ;

c) De prendre toutes les mesures permettant de l'intensifier.

A ce propos, signalons les procédés élémentaires encore employés en Indochine pour la pêche et la dessiccation du poisson qui, on le sait, avec le riz, est la base de la nourriture des indigènes. Une entreprise moderne réaliserait, dans cet ordre d'idée, des bénéfices considérables, tout en créant un important mouvement d'échanges avec nos voisins de l'Extrême-Orient.

### LA CONSOMMATION MONDIALE DU COTON

D'après la Fédération internationale du Coton, la consommation mondiale de coton pour le semestre ayant pris fin le 31 juillet a été de 12 millions de balles, en augmentation de 2.011.000 balles sur le chiffre correspondant de 1924.

### LE ZINC

Le stock mondial de zinc s'élevait, à la date du 1<sup>er</sup> août 1925, à 33.700 tonnes de 2.204 livres chacune, contre 38.690 tonnes au 1<sup>er</sup> juillet, soit une diminution de 4.990 tonnes.

### LE COMMERCE DE LA GUADELOUPE

Il résulte des renseignements parvenus à l'Agence générale des Colonies que le mouvement commercial de la Guadeloupe, pendant le quatrième trimestre 1924, s'est élevé à 45.478.469 francs; dans ce total, les importations figurent pour 32.578.154 francs et les exportations pour 12.900.315 francs.

La comparaison avec les chiffres de la période correspondante de 1923 fait ressortir une plus-value de 3.990.527 francs, dont 3.524.160 francs à l'entrée et 466.367 francs à la sortie.

Parmi les principales marchandises qui ont contribué à la progression des importations, on trouve la farine de froment, le riz en grains, les bois communs, les tissus de coton, les machines et mécaniques, la houille, l'huile de pétrole et les essences, les vins, les tabacs et la morue.

Les augmentations sur les exportations proviennent des produits secondaires : cacao, vanille et café.

Le déficit constaté sur le rhum et le sucre s'explique par la diminution des prix dans les derniers mois de l'année et aussi par le fait qu'à cette époque la plus grande partie de la production était déjà exportée.

### LE COMMERCE DE LA GUYANE FRANÇAISE

L'Agence générale des Colonies nous transmet le résumé des renseignements qui lui parviennent sur le mouvement commercial de la Guyane française pendant le quatrième trimestre 1924. Le montant des transactions a atteint 24.820.275 francs (11 millions 155.587 francs à l'importation et 12.964.688 francs à l'exportation).

Ces résultats, par rapport à ceux de la période correspondante de 1923, sont supérieurs de 5.097.947 francs et portent entièrement sur les exportations.

Les principaux produits en augmentation sont : la gomme de balata, l'essence de bois de rose, les bois de toutes sortes, le tafia, les vessies natatoires et les peaux de bœufs.

Sur les importations, qui sont déficitaires dans leur ensemble, on constate cependant quelques plus-values sur le riz, l'orfèvrerie et la bijouterie, les machines et mécaniques, les viandes salées, l'huile d'olive, les vins mousseux et la bière.

### LES FOYERS DU SOLDAT AU MAROC

Il y a quelques mois, nous avons signalé l'intéressante et généreuse initiative de la Société des Foyers de l'Union Franco-Américaine en faveur des soldats indigènes de nos colonies, laquelle, complètement privée, depuis plus de trois ans, du personnel et de l'appui financier américains, n'hésitait pas, néanmoins, à entreprendre une immense tâche nouvelle.

Nous avons été heureux d'apprendre que nos appels en faveur de cette belle œuvre ont été entendus. C'est ce qui nous encourage, encore une fois, à faire appel à nos lecteurs en vue d'orienter des concours généreux vers la Société des Foyers à l'activité de laquelle, hélas ! le Maroc ouvre un champ d'action important.

Par lettre en date du 12 août, le général Naulin, commandant supérieur des troupes du Maroc, demandait à la Société des Foyers d'ouvrir, le plus tôt possible, cinq Foyers du Soldat sur le front marocain.

Le 10 septembre, M. le colonel Brouard partait avec une directrice et 1.000 kilos de matériel en vue de faire fonctionner rapidement deux grands Foyers. Le personnel et le matériel nécessaires pour les trois autres partiront incessamment.

Les cinq premiers grands Foyers seront installés à Casablanca, Ouezzan, Meknès, Fez et Taza.

Tous les coloniaux savent ou peuvent imaginer ce qu'est la vie des camps dans le bled marocain. Pendant l'hiver, les pluies rendant les pistes impraticables, les postes sont, durant plusieurs mois, complètement isolés. On peut se figurer ce qu'est, dans ces conditions, l'existence terriblement déprimante des jeunes gens enfermés dans ces réduits.

Nous demandons donc à tous nos lecteurs de participer, dans la mesure de leurs moyens, à la belle et bonne action entreprise par le Foyer du Soldat en lui adressant, soit 155, rue de Rome (17<sup>e</sup>), soit directement au Maroc, des livres, revues, illustrés (même anciens), et des jeux d'intérieur et d'extérieur, ou, à défaut, une contribution pécuniaire.

### LA CONFERENCE NORD-AFRICAINE

On annonce que la Conférence Nord-Africaine, dont nous avons indiqué, en temps voulu, les retards successifs, aurait lieu à Tunis, fin octobre.

Y prendront part : M. Lucien Saint, résident général en Tunisie ; M. Viollette, gouverneur général de l'Algérie, le résident général au Maroc, M. Carde, gouverneur général de l'A. O. F., et M. Antonetti, gouverneur général de l'A. E. F.

### DEPOT DE LAIT STERILISE DANS CERTAINS BUFFETS DU RESEAU D'ORLEANS

La Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans, soucieuse de procurer du lait pur aux mères de famille voyageant avec des enfants en bas âge, ainsi qu'aux malades, a demandé, à titre d'essai, à la Goutte de Lait de la Ville de Limoges, de vouloir bien installer, au buffet de la gare de Limoges-Bénédictins, un dépôt de lait stérilisé.

Cette organisation ayant donné de bons résultats, elle va être étendue prochainement aux buffets de Nantes, Tours, Saint-Pierre-des-Corps, Montluçon, Périgueux, Vierzon, Les Aubrais.

Le lait délivré est stérilisé ; il est renfermé en des flacons bouchés hermétiquement, d'une contenance variant de 200 à 250 grammes.

### L'EXPOSITION COLONIALE DE PARIS

L'Exposition Coloniale internationale de Paris vient, sur la proposition de M. André Hesse, ministre des Colonies, d'être reportée à l'année 1928.

Rappelons que le commissaire général de l'Exposition est M. Angoulvant, député de l'Inde française, ancien gouverneur général des colonies.

### LE PAVILLON DE L'INDOCHINE AUX ARTS DECORATIFS

Une pétition, revêtue de nombreuses signatures d'écrivains et d'artistes, a été remise par M. Jean Ajalbert à M. Alexandre Varenne, gouverneur général de l'Indochine, en vue du maintien, après la fermeture de l'Exposition, du pavillon de l'Indochine au Cours-la-Reine.

M. Alexandre Varenne a promis de s'employer auprès des Services du ministère des Colonies pour faire aboutir ce vœu, auquel, en vérité, rien ne peut s'opposer.

Il faut louer M. Jean Ajalbert de son heureuse initiative et M. Varenne de son appui. Le pavillon de l'Indochine restera un témoin de la richesse et de la beauté de notre belle colonie d'Extrême-Orient.

# REVUE FINANCIÈRE

## SOCIÉTÉ MINIÈRE « LA BARYTINE »

Sous cette dénomination vient d'être constituée à Paris une Société anonyme au capital de 3.500.000 francs, ayant pour objet, directement ou indirectement, l'acquisition et l'exploitation de plusieurs gisements de sulfate de baryte situés dans l'Aveyron, l'Hérault, la Lozère, la Dordogne, deux usines de broyage sises dans la Dordogne, ainsi que l'obtention, l'acquisition, l'exploitation, l'extraction, le traitement de tous autres gisements, de tous minerais et produits de gisements, mines et carrières, leur transformation, etc., etc.

Le siège social est fixé à Paris, 57, avenue Victor-Emmanuel-III.

Ont été nommés comme premiers administrateurs :

MM. Jules Bordeaux, ingénieur; Gaston de Fommervault, industriel; Georges Jacquemart, ancien officier de marine; Gabriel Grivelle, industriel; Louis de la Noé, gouverneur des colonies; André Wiener, ingénieur.

## SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CHARBONNAGES D'ALONG ET DONG-DANG

Dans le précédent numéro de la *Revue Coloniale*, nous annonçons que M. de Fommervault, administrateur-délégué de la Société Française des Charbonnages d'Along et Dong-Dang, s'embarquerait à Marseille le 9 octobre à destination de l'Indochine pour se rendre compte sur place de l'état d'avancement des travaux considérables qui ont été exécutés en vue de la mise en valeur des gisements de Dong-Dang et de Daïdan.

Cette importante Société nous fait connaître que le départ de M. de Fommervault est reporté au 23 octobre.

## BANQUE FRANÇAISE DE L'AFRIQUE

L'assemblée du 25 septembre a autorisé le Conseil à porter le capital de 25 à 75 millions.

## BANQUE DE LA GUADELOUPE

Un décret proroge jusqu'au 31 mars 1930 l'effet de celui du 3 février 1914 concernant la constitution en rentes françaises du dépôt de garantie des bons de caisse de cette banque. Toutes les rentes françaises, quel que soit leur type d'émission, pourront être admises en garantie de ces bons.

## BANQUE INDUSTRIELLE DE L'AFRIQUE DU NORD

Un avis de la Chambre syndicale fait connaître que le versement du deuxième quart, soit 25 francs, étant appelé le 15 octobre prochain sur les actions de la Banque Industrielle de l'Afrique du Nord, lesdites actions ne seront plus négociables qu'en titres libérés de 50 francs, dès le 24 septembre.

## TABACS DU PORTUGAL

Le dividende des parts, qui sera payé le 21 septembre, ressort à 184 escudos 60, contre 61,06 l'an dernier. A la même date sera payé un troisième acompte, s'élevant à 60 escudos net par action. Le solde du dividende, soit 30 escudos, doit être versé avant fin 1925.

## SOCIÉTÉ COMMERCIALE FRANÇAISE DE L'INDOCHINE

Le dividende de 100 francs brut pour 1924 est payable à raison de net 94 francs au nominatif et 90 fr. 10 au porteur.

D'autre part, le solde non versé sur les actions nouvelles, soit 431 fr. 25, doit être appelé avant le 1<sup>er</sup> octobre.

## PLANTATIONS D'AN-LOC

Les bénéfices réalisés au cours de l'exercice, sur les ventes de caoutchouc, se sont élevés à 2.384.248 fr. 50 contre 1.433.045 fr. 50 durant l'exercice précédent. Les bénéfices sur café, produits accessoires, intérêts et recettes diverses sont de 144.086 fr. 50, donnant un solde créditeur au compte de profits et pertes de 2 millions 528.385 fr. 50 au lieu de 1.488.766 fr. 50. Déduction faite des frais généraux et intérêts sur obligations, le bénéfice net ressort à 1.573.614 fr. 50 contre 777.326 fr. 50 en 1923-1924. En y ajoutant le report de l'exercice 1923-1924 de 193.358 fr. 50, le solde disponible ressort à 1.766.973 fr. 50. Le Conseil proposera à l'assemblée convoquée pour le 29 septembre de fixer le dividende à 20 francs.

## RIZERIES D'EXTREME-ORIENT

Réunis le 9 septembre en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. de Chevilly, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1924, se soldant par un bénéfice net de 949.661 fr., qu'ils ont décidé de répartir comme suit : amortissement de l'usine Orient, 403.290 francs ; réserve industrielle, 500.000 fr. ; à reporter, 46.370 francs.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateur de M. de Chevilly, en remplacement de M. Marcel Duclos, démissionnaire.

## SOCIÉTÉ DES TABACS DE L'INDOCHINE

L'assemblée générale extraordinaire, qui avait été convoquée pour les 23 juin et 7 juillet n'ayant pu se tenir, faute de quorum, les actionnaires sont à nouveau convoqués pour le 16 octobre, à 14 h. 30, au siège social de la Société, 62, avenue d'Iéna, afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

Application des articles 42, 49 et 51 des statuts. Dissolution anticipée de la Société.

## COMPAGNIE AGRICOLE DES THÉS ET CAFÉS DU KONTUM

Les actionnaires de la *Société des Thés et Cafés du Kontum*, sont convoqués, au siège social, à Saïgon, en assemblée générale extraordinaire, le vendredi 30 octobre, à 17 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Modification aux articles 19, 22, 23, 27, 28, 32.

Questions diverses.

Les pouvoirs peuvent être déposés avant le 30 septembre, au Siège administratif, 282, boulevard Saint-Germain, à Paris.

## SOCIÉTÉ DE CHALANDAGE ET DE REMORQUAGE DE L'INDOCHINE

Cette Société vient de faire paraître au *B. A. L. O.* du 21 septembre une notice relative à la cotation officielle de ses titres en Bourse de Paris.

## SOCIÉTÉ DES PRODUITS AROMATIQUES DE L'OCEAN INDIEN

L'assemblée générale extraordinaire tenue le 4 septembre dernier a ratifié l'augmentation du capital qui se trouve porté de 1 à 4 millions de francs.

## FORESTIÈRE SANGHA-OUBANGUI

L'émission des 30.000 actions nouvelles, jouissance 1<sup>er</sup> janvier, portant le capital de 18 à 21 millions, aura lieu du 1<sup>er</sup> au 20 octobre, au prix de 155 francs, à raison de une action nouvelle pour six anciennes.

## EMPRUNT TUNISIEN 3 % 1892

Les porteurs d'obligations tunisiennes 3 % 1892 sont informés que le coupon de 3 fr. 75 à l'échéance du 1<sup>er</sup> octobre 1925 sera payable à partir de cette date, sous déduction de l'impôt.

**MAGASINS GENERAUX ET WARRANTS DU MAROC**

Les actionnaires sont convoqués en assemblée ordinaire, au siège social, pour le 6 octobre, à 15 heures.

Les comptes de l'exercice écoulé feraient ressortir une perte d'environ 100.000 francs qui s'ajoutera au solde débiteur total de 937.140 francs.

Signalons que la Société a dû supprimer certains de ses dépôts et n'a maintenu que ceux de Casablanca, Fez et Oudjda.

**COMPAGNIE DU KOUANGO FRANÇAIS**

Les actionnaires, réunis le 7 septembre dernier en assemblée générale, ont approuvé les comptes de l'exercice 1924 se soldant par des bénéfices de 86.424 fr. 25.

Après attributions diverses, les dividendes ont été fixés à 6 fr. par action et à 2 fr. par part, payables à partir du 10 septembre.

**SOCIETE « PARIS-MADAGASCAR »**

Les comptes de l'exercice 1924 de cette Société se soldent, après amortissements, par un bénéfice net de 416.780 francs. Le dividende ressort à 60 francs brut par action et à 30 francs par part bénéficiaire.

**SOCIETE MINIERE CHERIFIENNE**

Nouvellement constituée à Marrakech, cette Société anonyme a pour objet l'acquisition et l'exploitation de tous gisements miniers, ainsi que l'achat et la vente de tous minerais.

Le capital est de 2.500.000 francs, en actions de 100 francs.

Les premiers administrateurs sont : MM. Raoul et Georges Daussie et Georges Bailly.

**SYNDICAT LYONNAIS DE MADAGASCAR**

Pour la dernière augmentation de capital, close le 10 septembre, les souscriptions à titre réductible sont servies à raison de une pour quatorze. L'assemblée de vérification est convoquée pour le 1<sup>er</sup> octobre.

**SOCIETE DES PHOSPHATES DE L'OCEANIE**

Les bénéfices de l'exercice 1924-25 permettront probablement la répartition d'un dividende.

**SOCIETE COMMERCIALE DE L'OUEST-AFRICAIN**

Les actionnaires de cette Société sont convoqués, en assemblée générale ordinaire, le samedi 10 octobre 1925.

Ordre du jour habituel.

**COMPAGNIE FRANCO-ESPAGNOLE  
DU CHEMIN DE FER DE TANGER A FEZ**

Les titres de la troisième série espagnole, du type 6 %, sont admis aux négociations de la Bourse de Madrid. Cette tranche, d'un montant de 25 millions de pesetas, vient d'être émise par les soins d'un groupe de banques espagnoles. Le service des titres est garanti par le gouvernement espagnol.

**MESSAGERIES MARITIMES**

Le Conseil d'administration de la Compagnie des Messageries maritimes a, au cours de sa séance du 23 septembre, appelé à sa présidence, en remplacement de M. Félix Roussel, décédé, M. Georges Philippar, qui appartenait à la direction de cette Société depuis 1912 et qui, nommé directeur général en 1918, siégeait déjà au Conseil depuis octobre 1921. M. Pierre de Saboulin-Bolléna, directeur, a, d'autre part, été nommé directeur général.

**NOSSI-BE**

Les actionnaires, réunis le 24 septembre, en assemblée ordinaire, ont approuvé les comptes de l'exercice 1924 et décidé la distribution de l'intérêt statutaire de 6 % pour les années 1923 et 1924 aux actions privilégiées, soit 60 francs brut par action.

Le rapport indique qu'au cours de l'exercice, les circonstances climatiques, très peu favorables à la récolte, ont eu une répercussion sensible sur les rendements culturels.

D'autre part, le fléchissement des cours empêchant la vente des rhums en France, la production a été limitée.

**COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG**

Les bénéfices, pour l'exercice 1924, seraient en augmentation sensible sur ceux de l'exercice précédent. Le Conseil proposera vraisemblablement de maintenir le dividende à 10 francs par action.

**MINES DE FER DE ROUINA**

Un décret récent accorde à cette Société une concession de 428 hectares de gisements de fer situés sur la commune mixte des Braz, arrondissement de Miliana, département d'Alger.

**COMMERCIALE INDUSTRIELLE ET AGRICOLE  
DU HAUT-OGOUE**

Le Conseil proposera à l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le 5 novembre prochain, la distribution d'un dividende de 7 % aux actions n<sup>os</sup> 1 à 80.000, qui, seules, ont participé aux bénéfices de l'exercice 1924.

**PETROLES DE TLIUANET**

Des permis de recherches viennent d'être accordés à la Société Algérienne des Pétroles du Tliouanet sur le territoire de la commune mixte de la Mina (département d'Oran).

**GRANDS TRAVAUX ALGERIENS**

L'assemblée ordinaire, tenue le 22 septembre, sous la présidence de M. Sillard, président du Conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice 1924, qui, comme le précédent, a été une période de réorganisation et de liquidation des affaires anciennes.

Le solde débiteur, s'élevant à 374.385 fr. 12, a été reporté à nouveau.

**PORT DE FEDHALA**

Le bilan et les comptes de l'exercice 1924, se soldant par un excédent d'exploitation de 89.101 francs, contre un déficit de 91.738 francs, ont été approuvés par l'assemblée qui s'est tenue le 21 septembre. Ces comptes font ressortir un bénéfice net de 414.868 francs et un solde créditeur de 2.120.871 francs, qui a été reporté à nouveau.

**COMPAGNIE FRANÇAISE CONGO-CAMEROUN**

Un décret autorise la cession à cette Compagnie, par la Société Forestière Sangha-Oubangui, d'une concession de 16.000 hectares, et ratifie ainsi la convention passée à cet effet le 28 août 1925.

**COMPTOIR GENERAL FRANÇAIS DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE**  
Un acompte de 35 francs par action sera mis en paiement à la fin de l'année.



Danseuse Cambodienne.

# COURS DES VALEURS COLONIALES

DÉSIGNATION DES VALEURS	COURS DU 18 AOUT	COURS DU 22 Sept.	DÉSIGNATION DES VALEURS	COURS DU 18 AOUT	COURS DU 22 Sept.
-------------------------	------------------------	-------------------------	-------------------------	------------------------	-------------------------

## INDO-CHINE

Banque de l'Indo-Chine, 475 fr., p.....	3.600 »	3.253 »	<b>SOCIÉTÉS COMMERCIALES</b>		
Crédit Foncier de l'Indo-Chine (250 fr. lib.)	551 »	508 »	Indo-Chine (Sté Commerciale Fse), 100 fr...	1.145 »	1.010 »
(part).....	2.580 »	2.500 »	Union Comm. Indo-Chinoise et Afr., 500 fr.	565 »	525 »
			Coloniale des Gds Magasins priv., 500 fr....	445 »	450 »
<b>TRANSPORTS</b>					
Chemins de fer, Tramways			<b>MINES</b>		
Ch. de fer de l'Indo-Ch. et Yunnan, 500 fr.			Charbonnages du Tonkin, 250 fr.....	8.100 »	7.755 »
(ord.).....	1.100 »	1.050 »	Charbonnages de la baie d'Along, 100 fr....	330 »	320 »
(priv.).....	1.124 »	971 »	Anthracite du Tonkin, 100 fr.....	597 »	565 »
Fse des Tram. de l'Indo-Chine, 500 fr. (cap.)	3.700 »	3.750 »	Charbonnages de Dong Trieu, 100 fr.....	1.630 »	1.620 »
(jouiss.).....	3.350 »	3.300 »			
Tramways de Shanghai (anc.).....	1.945 »	1.866 »	<b>DIVERS</b>		
Indo-Chinoise de Transport, 100 fr.....	685 »	630 »	Sucreries et Raffineries Indo-Chine, 250 fr...	266 »	260 »
			(part).....	530 »	535 »
<b>EAUX, GAZ, ÉLECTRICITÉ</b>			Distilleries de l'Indo-Chine, 500 fr.....	3.289 »	2.990 »
Energie Electrique Indo-Chinoise, 500 fr....	2.209 »	1.875 »	Gomme laque J. B. 100 fr.....	19 »	19 »
Eaux et Electricité de l'Indo-Chine, 500 fr....	3.051 »	2.730 »	Rizeries Indo-Chinoises, 100 fr.....	234 »	225 »
Indo-Chinoise d'Electricité.....	3.707 »	3.430 »	Rizeries d'Extrême-Orient, 250 fr.....	145 »	130 »
(jouiss.).....	3.400 »	3.025 »	Ciments Portland artific. l'Indo-Ch., 100 fr..	2.575 »	1.906 »
			(part).....	... »	1.662 »
<b>CAOUTCHOUCS</b>			Indo-Chin. Forest. et des Allumettes, 100 fr.	376 »	320 »
Plantations des Terres Rouges, 100 fr.....	586 »	622 »	Messageries fluviales de Cochinchine, 100 fr.	1.350 ..	1.016 »
Plantations Au Loc, 100 fr.....	794 »	890 »	Chargeurs d'Extrême-Orient act., 100 fr.....	... »	148 »
Caoutchoucs de l'Indo-Chine, act. 100 fr....	1.220 »	1.215 »	(part).....	48 ..	47 »
(1/10 part).....	2.960 »	3.480 »	Verreries de l'Indo-Chine 100 fr.....	105 »	102 »
			Domaine de Kebao, 100 fr.....	584 »	530 »

## ALGÉRIE-TUNISIE

<b>BANQUES &amp; SOCIÉTÉS FONCIÈRES)</b>					
Banque de l'Algérie, 500 fr.....	4.330 »	4.345 »	Guergour (act. 500 fr.) (remb. 250 fr.).....	3.585 »	4.220 »
Compagnie Algérienne, 500 fr.....	1.015 »	981 »	(part).....	1.206 »	1.655 »
Crédit Algérien, 500 fr.....	1.740 »	1.720 »	Mokta-El-Hadid (jouiss. 500 fr.).....	5.275 »	5.150 »
Banque Ind. Afr. du Nord, 100 f. (25 f. payés)	241 »	237 »	Rouina (Mines de fer), 250 fr.....	658 »	649 »
Créd. Fonc. d'Alg. et Tunisie, 500 fr. (lib.) ..	435 »	432 »	Société de l'Ouenza, 500 fr.....	3.500 »	3.845 »
C <sup>ie</sup> Fonc. et Imm. Ville d'Alger (act. 100 fr.)	193 50	190 »	Ouasta Mesloula (act. jouiss.).....	6.275 »	6.675 »
(part).....	51 »	50 »	Sidi Bou Aouanne (act. jouiss.).....	290 »	296 »
			(part).....	748 »	695 »
<b>TRANSPORTS</b>			Garn Alfaya nouv. 100 fr.....	299 »	380 »
Chemins de fer, Tramways			Kanguet, 500 fr. (remb. 50 fr.).....	605 »	582 »
Bône Guelma, 500 fr. (remb. 600 fr.).....	378 »	375 »	Larrath (Mines de fer de).....	85 »	116 »
Ouest-Algérien, 500 fr. (remb. 600 fr.).....	345 »	340 »	Fedj-el-Adoum (act. 250 fr.).....	820 »	699 »
Ch. de fer s. routes d'Algérie (ord. 200 fr.)..	95 »	93 »	(part).....	365 »	280 »
(priv. 200 fr.).....	102 »	98 50	<b>EAUX, GAZ, ÉLECTRICITÉ</b>		
Est-Algérien, 500 fr.....	354 »	345 »	Algér. d'Eclair. et de Force, A. et B., 250 fr.	450 »	390 »
Tramways Algériens (act.).....	218 »	215 »	Gaz et Eaux de Tunis, 50. fr. (act.).....	... ..	1.240 »
(act. jouiss.).....	136 »	132 »	(act. jouiss.).....	... ..	695 »
Tramways Electriques d'Oran, 400 fr.....	205 »	205 »			
Tramways de Tunis, 100 fr.....	70 »	70 »	<b>PHOSPHATES, PRODUITS CHIMIQUES</b>		
			Chaux et Ciments Rivet Alger, 100 fr.....	... ..	208 »
<b>MINES</b>			M'Zaita, 100 fr.....	116 »	114 50
Omniun d'Algérie-Tunisie 500 fr.....	3.670 »	3.620 »	Phosphates de Constantine, 100 fr.....	420 »	404 »
Sté Eludes Minières de Bougie 100 fr.....	... ..	25 »	Algérienne Produits Chim. et Engr., 100 fr..	138 »	139 50
C <sup>ie</sup> Minière du Djendli 100 fr.....	375 »	390 »	Djebel-M'Dilla, 100 fr.....	161 »	137 50
Bou-Thaleb, 500 fr. (remb. 135 fr.).....	1.530 »	1.524 »	Gafsa (act. 100 fr.).....	910 »	851 »
Douaria (Mines de Fer) (act. 250 fr.).....	1.420 »	1.380 »	(1/5 de part).....	1.525 »	1.395 »
(part).....	820 »	993 »	Phosphates Tunisiens, 125 fr.....	437 »	427 »
Djebel-Djerissa (act. 100 fr.) (remb. 70 fr.)..	3.690 »	3.510 »	Phosphates du Dyr, 100 fr.....	176 »	180 »
(part).....	2.290 »	2.090 »			
Djebel-Ressas (act. 500 fr.) (remb. 50 fr.)....	1.875 »	1.555 »	<b>VALEURS DIVERSES</b>		
(part).....	408 »	488 »	Manufacture de Tabac de Bastos, 500 fr....	392 »	395 »
			Navigation de l'Afrique du Nord, 100 fr....	185 »	174 »

DÉSIGNATION DES VALEURS	COURS		DÉSIGNATION DES VALEURS	COURS	
	DU 18 AOUT	DU 22 Sept.		DU 18 AOUT	DU 22 Sept.

## MAROC ET AUTRES COLONIES

BANQUES			Occid. Madagascar (Suberbie), act. 100 fr. .		
Banque de la Réunion, 500 fr. ....	1 175 »	1.235 »	(part).....	61 »	54 »
Banque de la Guadeloupe, 500 fr. ....	270 »	355 »	Le Nickel, 250 fr. ....	45 50	44 »
Banque de la Guyane, 500 fr. ....	500 »	600 »	Minière de Guinée, 100 fr. ....	638 »	695 »
Banque de la Martinique, 500 fr. ....	570 »	580 »	Franco-Africaine, act. 100 fr. ....	55 »	50 »
Crédit Foncier Colonial et de Banque, 300 fr.	615 »	632 »	(part).....	125 »	93 »
Société Financ. Française et Coloniale, 500 fr.	2.450 »	2.355 »	Tekkah (étains de), action 100 fr. ....	429 »	375 »
125 fr. p. ....	3.155 »	3.155 »	(part).....	1.770 »	1.695 »
Banque Française du Maroc : 100 fr. ....	48 50	35 25	Caronte (Mine et Métall.), 100 fr. ....	3.919 »	3.605 »
Banque Française de l'Afrique : 500 fr. ....	675 »	674 »	Séguiré, 100 fr. ....	227 »	290 »
Banq. de l'Afrique Occident. : 500 fr., 125 p..	4.000 »	3.95 »	Beni-Aïcha : pr. 6 0/0, 100 fr. ....	53 »	47 »
			Kinta (étains de), jouiss. ....	1.350 »	3.350 »
			(part).....	2.351	2.288 »
VALEURS DIVERSES			CAOUTCHOUCS		
Kouango français, jouiss. ....	150 »	136 »	Padang, act. 100 fr. ....	837 »	802 »
Française du Haut-Congo, 400 fr. est. ....	815 »	950 »			
Générale du Maroc, 500 fr. ....	340 »	340 »			
Compagnie Marocaine, 500 fr. ....	330 »	390 »			
Paris-Maroc (act. 100 fr.).....	72 »	68 50			
(part).....	.....	4.300 »			
Messageries Fluviales du Congo, 200 fr. ....	260 »	260 »			
(part).....	325 »	325 »			
Messagerie Franç. de Madagascar, 100 fr. ....	.....	18 50			
Navigation d'Extrême-Orient, act. 250 fr. ....	1.240 »	1.230 »			
Française de Com. à Madagasc. ord. 250 fr.	442 »	442 »			
PRODUITS CHIMIQUES			SOCIÉTÉS COMMERCIALES		
Chaux, Cim. et Mat. Const. au Maroc, 100 fr.	145 »	135 »	Coloniale de l'Afr. Franç. (Peyrissac et C <sup>ie</sup> ),		
Phosphates de l'Océanie, 500 fr. ....	745 »	690 »	(coup. 31 att.), 500 fr. ....	960 »	898 »
			Française de l'Afrique Occidentale, 250 fr. ....	2.280 »	2.250 »
			Alimaïenne, 100 fr. ....	.....	66 »
			Afrique et Congo, act. 100 fr. ....	.....	62 »
			Commerciale de l'Ouest Africain, 500 fr. ....	850 »	800 »
			Bas-Congo, act. 100 fr. ....	130 »	220 »
			(part).....	.....	3.000 »
			C <sup>ie</sup> Française du Haut-Congo, est. 400 fr. ....	815 »	950 »
			(part).....	298 »	340 »
			Ht Ogooué (Congo Français) (act. 250 fr.)....	315 »	290 »
			(part).....	5.575 »	5.690 »
			Franco-Javanaise, act. 210 fr. ....	2 140 »	3.380 »
			1/10 part.....	1.201 »	1 710 »
			Comm.-Colon. et Etr. (Gradis), act. B, 250 f.	1.105 »	1250 »
			(part).....	728 »	770 »
			Afrique Equatoriale Française, act. ....	.....	.....
			Centrale Marocaine, act. 100 fr. ....	14 75	12 »
			1/20 part.....	12 »	12 »
			Industrielle Comm. et Agr. à Mad. 500 fr. ....	285 »	285 »
			Omnium de France et Maroc priv. 300 fr.	.....	141 »
			(remb. 600 fr.) .....	.....	.....
TRANSPORTS			INDUSTRIES AGRICOLES		
Chemins de fer, Tramways			& COLONISATION		
Congo Supér. aux Grands Lacs, 500 fr. ....	865 »	831 »	Comptoirs Africains, 100 fr. ....	97 »	99 »
C <sup>ie</sup> Française du Dahomey, act. de 100 fr. ....	104 »	100 »	Agricole de Zuzannah, 250 fr. ....	2 900 »	3.390 »
(parts).....	310 »	339 »	Pointe-à-Pitre (act.).....	5.475 »	5.100 »
(jouiss.) .....	45 ..	45 »	(part).....	3.430 »	3.150 »
Dakar à Saint-Louis, 500 fr. remb. à 650 fr..	710 »	769 »	Palmeraies africaines, 100 fr. ....	71 »	56 50
Compagnie des Ch. de fer du Maroc, 500 fr.	390 »	366 »	(part).....	17 75	14 50
			Plantations de la Tanôe, act. 100 fr. ....	120 »	136 »
			(part).....	40 »	39 »
			Sucreries Coloniales, act. B., 100 fr. ....	420 »	395 »
			Marseillaise de Sucreries Coloniales, 250 fr.	1.560 »	1.810 »
			Entreprises Africaines, 100 fr. ....	106 50	109 50
			Française de Kong, 100 fr. ....	176 »	170 »
PORTS					
Port de Fedhala, 500 fr. ....	440 »	..... »			
Port Tunis-Sousse Sfax, 500 fr. act. nouv....	.....	300 »			
(jouiss.) .....	.....	.....			
MINES					
Minière du Congo Français, act. 100 fr. ....	102 »	93 50			
(part).....	2.000 »	2.290 »			
Entifa, 100 francs .....	.....	.....			

# L'Union des Fédérations des Syndicats d'Initiative de France, Colonies et Protectorats

(152, Boulevard Haussmann)

Reconnue d'Utilité Publique

a édité, avec le concours de l'OFFICE NATIONAL DU TOURISME :

1° 21 BROCHURES FÉDÉRALES, à raison d'une par Fédération de Syndicats d'initiative, donnant tous renseignements pratiques de voyages, d'excursions et de séjour sur les stations siège d'un Syndicat d'Initiative et toutes localités intéressantes comprises dans le territoire des Fédérations indiquées ci-dessous :

- |  |                                    |
|--|------------------------------------|
| 1. SOLOGNE-BERRY                             | 11. NORD                           |
| 2. VALLÉE ET CHATEAUX DE LA LOIRE            | 12. ARDENNES-ARGONNE-CHAMPAGNE     |
| 3. RÉGION PARISIENNE                         | 13. VOSGES.                        |
| 4. BOURGOGNE-MORVAN<br>ET PLATEAU DE LANGRÈS | 14. FRANCHE-COMTÉ ET MONTS JURA    |
| 5. VALLÉE DU RHONE                           | 15. ALPES FRANÇAISES               |
| 6. MASSIF CENTRAL                            | 16. COTE D'AZUR ET CORSE           |
| 7. LIMOUSIN-QUERCY-PÉRIGORD                  | 17. PROVENCE                       |
| 8. POITOU-SAINTONGE-ANGOUMOIS                | 18. PYRÉNÉES-LANUEDOC-ROUSSILLON   |
| 9. BRETAGNE                                  | 19. PYRÉNÉES-COTE BASQUE-GASCOGNE  |
| 10. NORMANDIE                                | 20. GUYENNE-GASCOGNE-COTE D'ARGENT |
|  | 21. ALGERIE                        |

2° L'ANNUAIRE NATIONAL DES SYNDICATS D'INITIATIVE, somme de ces Brochures, fort volume relié de 1.600 pages qui renseigne sur près de 3.000 localités intéressantes, et qui comporte des renseignements généraux sur l'Organisation du Tourisme Français, une Carte de la France par Fédérations, la liste des Syndicats d'Initiative, un Index alphabétique, etc...

On peut se procurer, au BUREAU NATIONAL DE RENSEIGNEMENTS DE TOURISME, que l'U. F. S. I. administre, 152, boulevard Haussmann, PARIS (8°) :

chaque BROCHURE FÉDÉRALE, au prix de 1 fr. (1 fr. 30 franco).

L'ANNUAIRE NATIONAL DES SYNDICATS D'INITIATIVE, au prix de 30 francs (33 fr. 50, franco pour la France).

GRAINS  
et  
GRAINES

Georges HENRIQUEZ & C<sup>ie</sup>

CÉRÉALES  
et  
DÉRIVÉS

Téléphone : CENTRAL 94-68  
Adresse télégraphique : ANAHO

48, rue de Londres  
PARIS (VIII<sup>e</sup>)



C<sup>IE</sup> INGERSOLL-RAND

33, Rue Réaumur, PARIS (III<sup>e</sup>)

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : INGERSOLL PARIS — R. C. SEINE 75596

COMPRESSEURS d'AIR fixes et transportables  
OUTILLAGE PNEUMATIQUE

PERFORATRICES POUR MINES, CARRIÈRES, TRAVAUX PUBLICS  
MARTEAUX PERFORATEURS, PIQUEURS, BRISE-BÉTON, BÈCHES  
FOULOIRS, MACHINES À PEINDRE, À ENDUIRE,  
MACHINES À JET DE SABLE  
MÉLANGEURS TRANSPORTEURS DE BÉTON, CANON À CIMENT

ÉLEVATIONS d'EAU

BONDEUSES pour recherches minières, puits artésiens, etc.